52e ANNÉE (6e SÉRIE) — N° 50 — 12 DÉCEMBRE 1935

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

MGR A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Edition complète . . . . . 18 fr. / Edition partielle. . . . . 12 fr. } ETRANGER { Voir les conditions détaillées ci-dessous.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XI, 785, 787. — S. Congr. Consistoriale, 787. — S. C. pour l'Eglise Orientale, 787. — S. C. des Rites, 787. — Diarium de la Cour romaine, 787. — S. C. des Séminaires et Universités, 788.

Chronique de Théologie. — I. *Ecclésiologie :* primauté du Pape, 788 ; pouvoir du Pape dans l'ordre temporel, 789 ; magistère de l'Eglise, 790 ; la communion des saints, 791 ; l'Eglise et son gouvernement, 792. — II. *Mariologie :* de S. Albert le Grand, 792 ; du Bienh. Duns Scot, 794 ; de S. Bernard, 795 ; de S. Alphonse de Liguori, 796 ; du P. Monsabré, 799.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : *Mgr de Guébriant*, Jos. Ubach, P. Baeteman, 800.

PRÉDICATION

Petit Avent pour un nouvel avènement du Christ. — IV. Les moyens d'organiser l'ordre social chrétien, 689. — V. *Pour le jour de Noël :* L'avènement du Christ, 691.

Pour le dimanche avant Noël. — L'attente de la Sainte Vierge et l'attente des mères, 692.

Sermons pour Noël. — III. Le salut apporté par Jésus, 693.

Vœux de bonne année. — I. Souhaits, reconnaissance, espoirs, 695. — II. Appel à l'assistance divine, 696. — III. Un regard sur l'avenir, 697.

Pour les Premiers Vendredis. — III. *Janvier :* L'amour de Jésus pour les hommes dans sa crèche, 699.

Les personnages évangéliques. — LIX. Les Mages, 700. — LX. Les Saints Innocents, 702.

A nos abonnés de l'Etranger

Voici les conditions pour les abonnements 1936 des pays étrangers; elles sont les mêmes qu'en 1935 :

1° Pays à change fort :

	Edit. complète	*Edit. partielle*
CANADA :	3 piastres	2 piastres
ETATS-UNIS :	3 dollars	2 dollars
ANGLETERRE :	12 shillings	8 shillings
SUISSE :	15 fr. suisses	10 francs suisses
ESPAGNE :	15 pesetas	10 pesetas
HOLLANDE :	7 florins	5 florins

2° Pays compris dans la liste suivante (pays à tarif postal réduit) :

Afrique du Sud (Union de l'), Afrique du S. O. (ancienne Colonie allemande sous le mandat de la Grande Bretagne), Albanie, Allemagne, Argentine (République), Autriche, Bechuanaland, Belgique et Colonies, Brésil, Bulgarie, Cap de Bonne Espérance, Chili, Cité du Vatican, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Dantzig (Ville libre de), Dominicaine (Rép.), Egypte, Equateur, Esthonie, Ethiopie (Abyssinie), Finlande, Grèce et Crète, Guatémala, Haïti, Honduras, Hongrie, Iraq, Lettonie, Libéria, Lithuanie, Luxembourg, Mexique, Natal et Zoulouland, Nicaragua, Orange, Panama, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal et Col., Roumanie, Russie, Salvador (Rép. de), Tchéco-Slovaquie, Turquie d'Europe et d'Asie (Anatolie, Asie Mineure, Arménie, Cilicie), Uruguay, Vénézuela, Yougoslavie.

Edition *complète :* **28 fr. français.**
— *partielle :* **20 fr. français.**

3° Pour tous les autres pays (ceux qui ne sont pas mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus) :

Edition *complète :* **35 f. 50.**
— *partielle :* **27 f. 50.**

4° Bien noter que les abonnements pour l'Etranger étant strictement payables d'avance, il est indispensable que nous recevions *avant le 31 décembre* le montant du renouvellement, si l'on veut ne pas subir d'interruption dans le service de l'*Ami*.

PETIT COURRIER

Q. — Où pourrais je trouver le célèbre décret de Léon XIII sur l'intrusion des supérieurs religieux laïcs dans la conscience de leurs subordonnés ?

R. — Le décret *Quemadmodum* a été publié le 17 décembre 1890 par la S. C. des Evêques et Réguliers. Vous le trouverez dans Gasparri, *Codicis juris canonici Fontes*, vol. IV, p. 1050 ; dans les *Acta Sanctæ Sedis*, 1891, vol. 23, p. 505 ; dans l'*Ami du Clergé* du 12 mars 1891, p. 161 ; etc.

Q. — Vous serait il possible de me dire à qui il faut s'adresser pour obtenir des reliques des anciens martyrs ?

R. — A la Custodie des reliques, qui est maintenant dans les bureaux du Vicariat, Palazzo Marescoti, 13, via della Pigna, Rome ; elle est ouverte le matin de 10 h. à midi.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un guide sur la question spéciale des recours au Saint-Siège dans les différends canoniques entre curés et évêques ? Et si le guide n'existe pas, me dire la marche à suivre ?

R. — Nous ne connaissons pas de guide. Pour vous donner ici des indications, il nous faudrait savoir s'il s'agit d'un différend administratif ou contentieux. En général, les difficultés d'ordre administratif relèvent de la S. C. du Concile. Pour la saisir, il suffit d'adresser à S. E. le Cardinal Préfet, à Rome, Palais de la Chancellerie, un exposé des faits clair et signé, que vous pouvez rédiger en français. Mais avant tout vous ferez bien de consulter oralement un canoniste ; il y en a dans votre région.

Q. — Quels livres consulter pour me documenter sérieusement sur Notre-Dame de la Salette ?

R. — P. Louis Carlier, *Histoire de l'Apparition de la Mère de Dieu sur la Montagne de la Salette*, in-8 de XXIV-612 p., illustré, 20 f., en vente à La Salette de Tournai (Belgique) ; — Mgr Giray, évêque de Cahors, *Les miracles de la Salette, étude historique et critique*, 2 vol. gr. in 8 de XXX-480 et IX-448 p , Grenoble, Imprimerie St-Bruno (cf. *Ami* 1922, p. 437-439).

Q. — 1° Pourriez vous m'indiquer un ouvrage traitant des vérités religieuses (existence de Dieu, historicité de la vie de N. S., sa divinité, ses miracles, l'institution divine de l'Eglise, la vie future, etc.) et qui pourrait être mis entre les mains d'un incroyant peu instruit de la religion ? Je voudrais un ouvrage pas trop savant et assez bon marché.

2° Pour l'étude des miracles de Lourdes, quel ouvrage pourrait être le plus profitable à l'individu en question ?

3° En dehors des miracles de Lourdes, pourrais je lui procurer des récits de faits miraculeux datant plutôt des temps actuels ?

R. — Ad I. Prenez Duplessy, *Apologétique*, 3 forts vol in-12 à 7 f. 85 l'un, Paris, Bonne Presse (voir *Ami* 1925, p. 527) ; — ou encore Gidrol, *Les raisons de notre croyance*, 4 f. 50 ; *La vraie religion*, 5 f. ; *La vraie Eglise*, 8 f., chez Paul Lefebvre, 77, rue de Rennes, Paris 6e.

Vous dites que votre incroyant est « peu instruit de la religion. » Mais est-ce un homme habitué à des études assez approfondies ? Dans ce cas, nous vous conseillerions plutôt les 3 vol. de l'abbé P. Buysse, *Vers la Croyance*, 13 f. ; *L'Eglise de Jésus*, 15 f. ; et *Jésus devant la critique*, 20 f., Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Ad II. P. Castelein, *Le surnaturel dans les apparitions et dans les guérisons de Lourdes*, in-8, 5 f., Paris, Beauchesne ; — Georges Bertrin, *Histoire critique des événements de Lourdes*, in-8 illustré, 18 f., Paris, Gabalda ; — Dr Marchand, *Les faits de Lourdes et le Bureau des Constatations médicales*, in-12 illustré, 10 f. Paris, Téqui.

Ad III. Défiez-vous des récits miraculeux des temps actuels, sauf de ceux concernant des miracles officiellement constatés, par exemple à Lourdes, ou admis par la S. C. des Rites.

Q — Quel est actuellement le manuel de théologie en français le plus complet et le plus sérieux pour une étude personnelle de la théologie et pour les besoins du ministère pastoral ?

R. — Théologie dogmatique, ou théologie morale, ou les deux ?

1° Comme *théologie dogmatique*, la traduction française de Bartmann vous donne, malgré les légers défauts relevés dans notre recension du 1er volume (*Ami* 1935, p. 121), le travail à coup sûr le plus sérieux qu'on puisse désirer (2 vol., Mulhouse, Editions Salvator, 30 f. le vol.). Il faut cependant noter que vous y chercherez en vain les traités, si importants cependant pour les besoins du ministère pastoral, du péché actuel et des vertus infuses. — La « Théologie en français » du P. A.-A. Goupil est certainement plus complète et tout aussi sérieuse, mais avec des qualités de présentation d'dactique inégalées. Vous y trouverez (ce qui n'existe pas chez Bartmann) le traité de *La vraie religion* (1 vol.) et celui des *Vertus* (2 vol.), ainsi que quelques pages précieuses sur *le péché* (actuel) dans le volume consacré aux *Fins dernières*. Mais voici peut-être pour vous un obstacle : Goupil comprend 14 volumes à 15 f. chaque vol. (Paris, Paillard), et deux volumes sont encore en préparation (l'auteur nous a informés que le n° 4, *Ecriture Sainte*, paraîtrait l'an prochain et que tout serait terminé en deux ans).

2° Comme *théologie morale*, nous ne voyons que le Précis de *Théologie morale catholique* du P. Héribert Jone, O. M. C., trad. franç., aux Editions Salvator de Mulhouse, 25 f.

3° Vous connaissez sans doute Berthier, *Abrégé de théologie dogmatique et morale*, in 8, 44 f., Lyon, Vitte (voir *Ami* 1927, p. 311). Mais ce n'est qu'un abrégé, qui ne peut rivaliser avec aucun des ouvrages précités.

Q. — 1° L'emploi des « surprises » est très fréquent dans nos séances. Pourriez vous indiquer une ou plusieurs adresses de fabricants ?

2° La vente des dragées, bonbons, pralines, berlingots, etc., a toujours du succès, mais leur acquisition est tellement chère ! Où pourrait-on avoir quelque livre de confiserie où l'on donne les moyens pratiques de fabriquer ces choses là ?

3° Où pourrait-on trouver l'idée d'attractions qui, dans les séances privées, pussent dérider l'avarice des porte monnaie ?

R. — Ad I. Comme fournisseurs de surprises, pochettes, sachets, nougats, chocolats, caramels pour spectacles, voici quelques adresses éprouvées : Etablissements Pyramo, 10, avenue de Paris, à Vincennes (Seine) ; — Veuve Lafont, 35, rue du Commerce, à Salies-de-Béarn (Basses-Pyr.) ; — Etablissements Jules Ferry et Cie, 14 21, rue d'Aubagne, à Marseille ; — Boîtes Massilia, 41, rue du Dragon, à Marseille ; — Comptoir commercial alimentaire, 182, route des Romains, Strasbourg-Kœnigshoffen ; — Etablissements Roger Tricot, 38, rue des Apennins, Paris 17e ; — Suchard, 10,

(Voir la suite p. 428).

Décembre 1935

voici...

quelques-uns des catalogues de films **PATHÉ-BABY** édités par certains centres de Location.

L'importance de ces éditions est pour vous la garantie la plus sûre d'avoir **TOUJOURS A VOTRE DISPOSITION,** pour une **dépense minime,** une collection formidable de films religieux, moraux, comiques, ou comédies saines **SPÉCIALEMENT ÉDITÉS** pour **LA FAMILLE** et pour **LES ŒUVRES.**

DÈS MAINTENANT...

DEMANDEZ LE CATALOGUE des appareils N° 1.252 à

PATHÉ-BABY (Service A. C.), **20bis, rue La Fafayette, PARIS (9e).**

Il vous sera adressé GRATUITEMENT et sans aucun engagement de votre part.

rue Mercœur, Paris 11e ; — Maison Hardier, 144, rue du Chemin-Vert, Paris 11e.

Ad II. Nous ne connaissons pas de manuel de confiserie approprié à vos besoins. Moyen coûteux qu'on ne peut employer que *per accidens*, mais peu pratique et incapable de satisfaire aux goûts et aux caprices d'une clientèle suivie et qui devient de plus en plus exigeante. Vous n'atteindrez jamais à la « présentation » réalisée par les fabricants spécialisés et qui est un gros élément de succès.

Ad III. Attractions : s'adresser à l'Union des Œuvres, 31, rue de Fleurus, Paris 6e ; — Aide et Entr'aide, 24, rue Caumartin, Paris 9e ; — Bonnes Chansons populaires, rue Besançon, à Langres (demander ses collections de chansons et monologues pour quêtes).

Q. — Je voudrais avoir une documentation assez détaillée d'ouvrages modernes en français pour étudier sérieusement le traité de la *foi* (documentation pour une étude spéculative, mais aussi pour la prédication sur cette vertu).

R. — Vous devez, en premier lieu, recourir aux articles *Foi* du *Dictionnaire de Théologie catholique* (P. Harent) et du *Dictionnaire Apologétique* (P. Bainvel). — Comme monographies éditées à part, voici quelques ouvrages de valeur : abbé Gabriel (aujourd'hui Mgr) Brunhes, *La foi et sa justification rationnelle*, Bloud et Gay, 12 f. (voir *Ami* 1928, p. 274) ; — Mgr Landrieux, *Autour de la foi*, Lethielleux, 2 f. 50 (*Ami* 1924, p. 632) ; — L. Sullerot, *Le problème de la vie devant la raison et le catholicisme*, Editions Publiroc, Marseille, 15 f. (*Ami* 1929, p. 600) ; et du même, *La vie chrétienne, I. La Religion, lien de vie entre l'homme et Dieu*, même éditeur, 9 f. (*Ami* 1931, p. 733) ; — Mgr Chollet, *Quelques retours à la foi*, Lethielleux, 10 f. (*Ami* 1932, p. 333) ; — K. Adam, *Le vrai visage du catholicisme*, Grasset, 15 f. (*Ami* 1931, p. 734). Et, comme traité didactique, le très récent volume du P. A. A. Goupil, *Les Vertus*, Paris, Paillard, 15 f., où la question de la foi occupe la plus grande partie du livre.

Ce n'est pas au hasard que nous vous donnons cette bibliographie ; c'est avec le dessein très net de vous fournir des indications répondant à votre double but spéculatif et pratique. L'analyse des livres dans l'*Ami* vous convaincra que nous vous renseignons en connaissance de cause.

Page 401, sermons sur le mariage : Abbé A. Themmen, *Quatorze instructions sur le mariage*, in-12 de 178 p., 7 f. 50, Paris et Tournai, Casterman, 1933

— Page 402 : Le tome II de l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, d'Albert Lantoine, *La Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, vient de paraître chez Emile Nourry (489 p., 35 f.). Cet ouvrage écrit par un franc-maçon, « susceptible d'égarer un lecteur superficiel, ne peut convaincre aucun lecteur sérieux. » conclut la *Revue des Lectures* du 15 nov. 1935, p. 1393

— Page 402 : On nous a signalé deux maisons où l'on soigne aussi les religieuses *aliénées*, l'une à Caen, dirigée par les religieuses du Bon Sauveur ; l'autre à Limoux (Aude), dirigée par les Sœurs de St-Joseph de Cluny.

Annuaire général catholique. *Edition juillet 1935.* — Gros vol. in-8 de 1700 p., relié 90 f., franco 96 f. — Paris, Lethielleux.

Nous avons annoncé la 1re édition l'an dernier, p. 130 des couv. jaunes. Celle ci a été mise à jour au 1er juillet dernier et des suppléments trimestriels (abt 10 f. par an) la tiendront au courant des mutations survenues. Rappelons que l'*Annuaire* donne pour chaque diocèse : 1° l'Administration diocésaine ; 2° la nomenclature des Œuvres diocésaines, avec le nom des Directeurs ; 3° la liste des Communautés religieuses d'hommes et de femmes, et le but de leur activité ; 4° les maisons d'enseignement libre des trois ordres, avec leur personnel ; 5° enfin, groupées par archiprêtrés (ou archidiaconés) et doyennés, les paroisses (nom du curé, âge, année d'ordination, de promotion ; population ; œuvres). A la fin du volume, une table générale des communes avec indication du diocèse et du doyenné, du bureau de poste et de la paroisse où réside le curé desservant : on ne saurait désirer mieux.

On nous demande souvent où trouver les adresses des Communautés religieuses : on les trouvera dans cet *Annuaire* Bien mieux, l'éditeur les fournira sur bandes-adresses prêtes à être collées, à partir de 30 f. le mille (pour la France et l'Afrique du Nord, on compte environ 650 Communautés d'hommes, et dix fois plus pour celles de femmes).

Robert Lesage. — **Petit Pontifical et Cérémonial des évêques,** *à l'usage du clergé et des séminaires.* — In-16 de 108 p., 2 f. 50. — Editions Publiroc, Marseille.

Ce nouvel opuscule du liturgiste réputé qu'est M. l'abbé Lesage, cérémoniaire de S. E. le cardinal-archevêque de Paris, est, comme ses nombreux devanciers, une œuvre de vulgarisation. En conséquence, il vise à donner, d'une manière aussi brève et aussi nette que possible, l'essentiel des notions requises. Il s'adresse aux ministres de tout rang qui ont à remplir quelque fonction auprès d'un évêque officiant pontificalement. Les cérémonies prévues sont naturellement, avant tout, les différentes sortes de messes, les vêpres et saluts du St-Sacrement ; toutefois d'autres offices moins fréquents ont été aussi envisagés : visite pastorale, confirmation, ordination, bénédiction de la première pierre d'une église et bénédiction de cloches. Les particularités des cérémonies présidées par un prélat non évêque sont aussi énumérées.

Abbé G. Lalande, du clergé de Paris. — **La Parole divine.** I. *Sermons de circonstances.* — In-8 couronne de XXVIII-290 p., 10 f. — Avignon, Aubanel Père.

C'est ici un premier recueil. L'auteur, qui a exercé l'apostolat de la parole pendant de longues années, est encore aujourd'hui l'un des prédicateurs les plus estimés dans beaucoup de chaires parisiennes. Il a réuni ici dix-sept sermons prononcés en diverses circonstances : fêtes de la Sainte Vierge, de S. Joseph, des saints ; Adoration perpétuelle et Jeudi Saint ; service funèbre à l'intention des morts de la guerre ; fête patronale à la campagne ; mariage et noces d'or.

Comme il est facile de s'en rendre compte à première vue, chacun d'entre eux est d'une certaine longueur ; mais ils sont riches de substance et l'on y trouve de nombreux aperçus ou développements qui échappent à la banalité. Une table analytique, d'ailleurs, en facilite l'utilisation en les réduisant à des résumés d'une page. Les exemples, empruntés soit à l'Evangile, soit à la vie des hommes d'élite, sont abondants et bien adaptés aux idées que l'auteur se propose d'illustrer.

J. Lucas, Pallotin. — **Joies et Profits de la Confession,** trad. par le P. Muller, S. Sp. — **Mystère au seuil du Paradis,** mêmes auteur et traducteur. — Chaque vol. d'environ 130 p., 6 f. — Colmar, Editions Alsatia.

Les opuscules du célèbre P. Lucas méritaient une traduction française, pour leur valeur doctrinale et pratique.

Le petit traité *Joies et Profits de la Confession* est, en réalité, un véritable manuel de théologie pastorale qui, pour n'avoir rien de systématique, n'en sera que plus goûté, à cause de la simplicité de l'exposé et de la piquante psychologie qui en fait le fond. On y trouve d'excellents avis touchant l'examen de conscience, la confession, la contrition, la simplicité et la confiance à apporter en toutes ces démarches, qui doivent s'inspirer moins de la crainte de la justice divine que de la confiance en la miséricorde et en la

(Voir la suite p. 430).

une bonne montre
pour un bon prêtre
s'achète aux Etablissements

E. MUGLER FILS

Fabrique d'**HORLOGERIE-BIJOUTERIE** à *Valence (Drôme)*, qui depuis plus de 50 ans ont toujours donné pleine et entière satisfaction aux nombreux Ecclésiastiques qui lui ont fait confiance.

Orfèvrerie - Phonos - T. S. F. - Photo - Stylos - Cycles.
Catalogues franco — Grandes facilités de paiement aux lecteurs de l'Ami, aux meilleurs prix du Comptant.

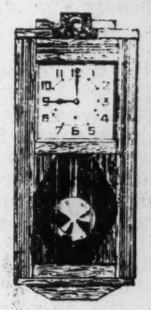

AVE MARIA DE LOURDES

Régulateur avec carillon, reproduction exacte du carillon de la basilique de Lourdes, chêne clair ou fumé.
Hauteur : 70 cm

En réclame 275 francs.

Envoi sans frais contre remboursement.

J. PRÉVOT, 4, rue St-Georges, NANCY (M.-et-M.).
Catalogue sur demande.

CHEMIN DE CROIX en relief. Conditions exceptlles. Pour renseigts et env. de photos s'adresser à A. ROCHE, sculpteur, 36, r. Dossaussoy. LYON. T. Lalande 49 19.

DES RÉALISATIONS
QU'IL FAUT CONNAITRE

Ce sont celles d'AIDE ET ENTR'AIDE, 3, Square de l'Opéra, PARIS 9e. (Téléphone : Opéra 63-86, C/c postaux : Paris 435), sur lesquelles nous donnons ci-dessous quelques brèves indications.

STANDARD PARLANT

Equipements d'appareils standard parlants et transformations de muets en parlants avec nouvelle amplification, dite de « Haute Fidélité » et reproduisant intégralement la parole humaine. Les 15 watts modulés de ces amplifications permettent de remplir le volume de son d'une salle pouvant contenir jusqu'à 1.200 places.

Groupement des salles ainsi équipées pour les décharger du soin de leur programmation : sur 103 salles ainsi groupées par AIDE ET ENTR'AIDE, la moitié n'ont jamais dépassé le prix de 300 francs pour chacun de leurs programmes parlants.

17 M/M 5 PARLANT

AIDE ET ENTR'AIDE lance les films parlants de ce format à 100 francs le programme complet. Et encore rembourse-t-elle cette somme par une valeur équivalente en carnets de timbres. L'inscription des adhésions va bientôt se terminer.

Autres réalisations dans la même branche : transformation des appareils muets de 17,5 en parlants; création de bobines de 900 mètres pour éviter les arrêts en cours de séance; dépannage et fourniture de pièces détachées et accessoires.

SES DIFFÉRENTS PRÊTS

Films fixes :

Le catalogue n° 1 de films fixes prêtés gratuitement contient 1.500 titres de genres différents qui peuvent être demandés le plus largement possible pour 25 francs par an, port à la charge de l'adhérent.

Films de 9 m/m 5 :

Le versement d'une somme correspondant à l'achat du premier programme emprunté, à raison de 1 fr. le mètre, permet d'emprunter au cours de l'année autant de programmes de même métrage que veut l'adhérent.

Pièces de théâtre :

Un prêt lecture est organisé pour 25 frs par an.

Disques :

Un prêt gratuit fonctionne pour les abonnés aux différents services d'AIDE ET ENTR'AIDE, après versement forfaitaire de 100 francs.

DEMANDEZ-NOUS TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

HARMONIUMS ET PIANOS LABROUSSE

33, rue de Rivoli -- 41 bis, Bd des Batignolles
221, Faubourg Saint-Honoré —— PARIS.

NEUF ET OCCASION EN TOUTES MARQUES

T. S. F.
PHONOS
DISQUES
LUTHERIE
MUSIQUE

ACHAT
ÉCHANGE
RÉPARATION
LOCATION
—— CRÉDIT ——

bonté infinies. Un chapitre final est consacré à la direction ; et ce n'est pas le moins utile ni le moins attrayant.

Le second opuscule est un petit traité du Purgatoire marqué au coin du bon sens et de la saine théologie. L'auteur a su éviter les exagérations dans lesquelles maints prédicateurs tombent trop souvent. En particulier, il faut le féliciter d'avoir dénoncé comme une idée fausse la conception d'un Purgatoire qui serait l'Enfer moins l'éternité des peines. Il rappelle opportunément que l'opinion du feu réel « n'est basée sur rien de certain. » Il la fait remonter à Origène ; nous serions moins affirmatif et nous contenterions de lui assigner la paternité de S. Césaire d'Arles. Avec raison, le P. Lucas insiste sur l'amour et la paix qui règnent dans le Purgatoire et sur l'utilité de prier pour les « pauvres âmes. »

Ritus pro ordinibus conferendis *ex Pontificali Romano ad utilitatem clericorum cum Codice Juris canonici collatus.* — In-32 de 120 p., 1 lire. — Turin, Marietti.

Ce petit livre reproduit purement et simplement la partie du Pontifical (rubriques, prières et monitions) qui concerne les ordinations. Un seul changement y a été apporté : les longs avis préliminaires formulés par le Pontifical sont remplacés par les canons 968-1011 du Code, à l'exception des prescriptions relatives à la cérémonie elle-même, qui ont été maintenues.

F. Isambert. — **Le catéchisme en mots très simples.** — In-16 de 112 p., 4 f. — Paris, Spes.

Voici un petit catéchisme parfait ; et la meilleure présentation qu'on en puisse faire est celle de la Préface, signée de M. le chanoine Chevrot :

« Au lieu de mettre tout de suite l'enfant devant des mots nouveaux qui ne disent rien à son esprit, on cherchera à lui faire connaître la vérité religieuse en se servant de ses mots à lui. Lorsque l'enfant aura bien compris les phrases très simples de ce petit ouvrage, il sera tout naturellement en état d'apprendre la lettre du catéchisme diocésain. Celle-ci ne sera plus pour lui lettre morte, mais une façon nouvelle d'exprimer plus parfaitement ce qu'il sait, de lui faire connaître plus complètement ce qu'il connaissait déjà un peu. »

Faire comprendre avant de faire apprendre : voilà le sens de ce petit catéchisme, vraiment réussi, œuvre d'une maman qui a su donner elle même à son enfant l'enseignement religieux élémentaire.

Que faut-il croire ? Que faut-il faire ? — Brochure de 80 p., 1 f. (remises par quantité). — Paris, Lethielleux.

Brochure très claire, très méthodique et rassemblant en une synthèse parfaite l'essentiel de ce qu'il faut croire et pratiquer pour être bon chrétien. L'auteur (un vicaire de Paris) n'a pas négligé le côté apologétique : les raisons qu'il apporte sont brèves, mais convaincantes. C'est là un excellent *vade-mecum* à remettre aux jeunes gens et aux jeunes filles de nos différents groupements catholiques, ainsi qu'aux adultes qui se préparent au baptême, à la première communion ou au mariage.

Une ame sacerdotale. **Le chanoine Armand Baud'huin.** *Notes et souvenirs* recueillis par Mgr Louis Picard. — Un vol. in-8 de 189 p., 10 f. — Edition Universelle, 53, rue Royale, à Bruxelles.

Mort à 45 ans, en 1932, le chanoine Baud'huin eut une activité très variée : vicaire, aumônier de religieuses cisterciennes contemplatives, directeur d'œuvres pour l'arrondissement de Charleroi, directeur spirituel du Séminaire de Tournai, directeur diocésain des œuvres de jeunesse, visiteur diocésain des communautés religieuses et directeur général des œuvres du diocèse de Tournai : tels furent les emplois qu'il mena successivement ou même parfois de front. Le présent volume ne le suit pas dans les multiples manifestations de cette activité extérieure, mais, à l'aide des notes ou des lettres laissées par lui, montre la source profonde à laquelle s'alimentait sa vie débordante.

Biographie bienfaisante, que devraient bien méditer les jeunes prêtres trop nombreux qui prétendent qu'une vie intérieure sérieuse et soutenue est incompatible avec le nombre et la variété de leurs occupations !

Mgr Convert. — **Méditations sacerdotales** *ou Le saint curé d'Ars modèle du prêtre retraitant.* — In-16 de 262 p., 10 f. — Lyon, Vitte.

Singulièrement suggestives sont ces vingt-trois méditations, qui s'adressent spécialement au prêtre. Elles le mettent successivement en face de ses fins dernières, de ses fonctions, des vertus qui s'imposent à lui ; sur tous ces points elles lui montrent l'idéal, en la personne de Jésus-Christ, le parfait modèle, puis en la personne d'un fidèle disciple du divin Maître : le saint curé d'Ars, dont les actions et les enseignements sont abondamment cités en exemples. Cela fait, le prêtre est invité à tourner ses regards sur lui-même pour un examen de conscience minutieux. Le résultat de ces comparaisons répétées n'est pas formulé par l'auteur ; il ne peut cependant manquer de se produire : confusion, regret du passé, généreuses résolutions pour l'avenir, tels seront les sentiments des prêtres qui utiliseront ce livre, qu'on ne saurait trop recommander, car *exempla trahunt*, et un simple trait de la vie du saint curé d'Ars portera souvent bien plus de fruits que de savantes dissertations théologiques ou ascétiques.

A. M. D. A. — **Pour mieux aimer Dieu.** Lettre-préface de Mgr Gonon. — In-8 de 190 p., 8 f. — Archiconfrérie de « l'Evangile dans la vie, » 18, rue d'Armaillé, Paris 17e.

Ce livre est composé d'articles ou extraits d'articles précédemment parus dans la revue *L'Evangile dans la vie*. Ecrits par divers auteurs tels que Mgr Flaus, M l'abbé Félix Klein ou M. le chanoine H Morice, ils ont été groupés sans plan apparent. Ils ont tous un objet identique : mettre en lumière les motifs qui doivent nous porter à mieux aimer Dieu. L'autorité de l'Evangile et des saints qui ont été plus particulièrement les apôtres de l'amour de Dieu, par exemple sainte Marguerite-Marie ou le Bienh. Pierre Eymard, est fréquemment alléguée. A cela s'ajoutent les témoignages des mystiques, telle Mère Louise-Marguerite de la Touche, morte en 1915 au monastère de la Visitation de Vische (Italie) et qui semble une émule de la sainte de Paray-le-Monial. Livre bienfaisant et qui montre nettement la prééminence de la charité sur les autres vertus.

Collection « Romans Missionnaires. » M.-A. Hullet : **Seule au monde ?** In-8 ill. de 80 p., 1 f. 75. — Collection « Les belles histoires. » A.-M. Panheleux : **Sainte Agnès ;** Ernest-Marie de Beaulieu : **S. Antoine de Padoue.** Deux vol. de chacun 80 p., 2 f. 50. — « Editions du Clocher, » 43, rue de Constantine, Toulouse.

I. — Les péripéties dramatiques ne manquent pas dans *Seule au monde ?* On serait même tenté de trouver que la vraisemblance aurait été mieux sauvegardée s'il y en avait moins. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une jeune fille qui, fidèle à la foi catholique au sein de la protestante Suède, se voit contrainte d'émigrer. Incendie, naufrage, abordage dans une île déserte, sauvetage mouvementé se succèdent avec rapidité et de la façon la plus inattendue, jusqu'au moment où l'histoire se termine par l'entrée de la jeune fille dans une Congrégation missionnaire aux antipodes.

II. — Depuis la savante étude du P. Jubaru, on connaît avec certitude la nature du martyre de sainte Agnès. Mlle Panheleux ne pouvait manquer de tenir compte de ce travail en rédigeant cette courte biographie ; elle s'en est effectivement inspirée à plusieurs reprises. Pourquoi faut-il que, afin de corser son récit, elle ait relaté certains détails qui, pour être traditionnels, n'en doivent pas moins être tenus définitivement pour légendaires ? La vérité reste assez belle pour

(Voir la suite p. 434).

HOMÉOPATHIE

EXPLICATION NECESSAIRE

Nous avons parlé des médicaments **ABBE CHAUPITRE** et nous avons vanté leur qualité pour vous décider à les essayer en cas de maladie.

Il est logique que si vous ne connaissez pas les possibilités extraordinaires de cette merveilleuse méthode, vous soyez pleins de doutes.

NOUS VOUS DISONS DONC :

L'ABBÉ CHAUPITRE n'est pas un nom de prêtre choisi par hasard pour donner aux medicaments qu'il désigne une vogue passagère et factice et attirer par son caractère sacerdotal une clientèle crédule.

Monsieur l'**ABBÉ CHAUPITRE**, qui a fait de la médecine à Rennes pendant près de 25 ans, est décédé en Avril 1934 et a été inhumé dans son pays natal, à Gennes-sur-Seiche (I.-et-V).

Il a imposé à l'attention des malades sa méthode d'homéopathie complexe par le **pouvoir curatif extraordinaire** de ses formules homéopathiques qu'il avait mises au point et perfectionnées avec une science remarquable.

Il nous a laissé sa méthode et ses formules avec mission de les propager.

C'est pourquoi nous pouvons affirmer :

UNE RÉELLE CHANCE DE GUÉRISON VOUS EST OFFERTE. VOULEZ-VOUS EN PROFITER ? DES MILLIERS ET DES MILLIERS DE PERSONNES L'ONT FAIT AVANT VOUS ET EN SONT RAVIES.

Sur simple demande de votre part, le **Laboratoire ABBÉ CHAUPITRE, 28, rue Vignon, à PARIS,** ou un de ses nombreux pharmaciens dépositaires en France, vous remettra ou vous adressera gratuitement le « **GUIDE PRATIQUE** » qui vous permettra d'employer avec efficacité les médicaments ABBE CHAUPITRE, et vous donnera des preuves certaines de leur puissance curative.

Laboratoire ABBÉ CHAUPITRE
28 rue Vignon PARIS (9e) MAUPY. Pharmacien.

ABBÉ CHAUPITRE

Remise spéciale à MM. les Ecclésiastiques se recommandant de l'*Ami du Clergé*.
FACILITÉS DE PAIEMENT SUR DEMANDE.

OPPRESSIONS CARDIAQUES

La conséquence la plus redoutable des affections pulmonaires répétées est leur répercussion inévitable sur le rythme cardiaque. Les tissus affaiblis du poumon remplissant mal leur fonction d'épuration du sang, la circulation s'alourdit, le cœur se fatigue et va diminuer progressivement la vigueur de ses contractions.

Les méthodes curatives doivent dès lors poursuivre un double but : renforcer l'action du cœur, mais surtout le soulager en supprimant les causes de sa fatigue.

L'adjuvant nécessaire et certainement le plus précieux est la fumigation antispasmodique au moyen des poudres ou cigarettes ESCOUFLAIRE, qui rendent aux poumons leur élasticité et leur fonctionnement normal d'une façon étonnamment rapide.

Les Laboratoires ESCOUFLAIRE, 38, Grande-Rue, à Baisieux (Nord), envoient gratuitement leurs boîtes d'essai. Les poudres et cigarettes ESCOUFLAIRE sont en vente dans toutes les pharmacies.

VITRAUX D'EGLISE
A. JACQUI
Francheville le Haut RHONE

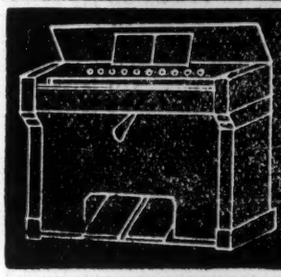

ORGUES HARMONIUMS RICHARD
pour églises, chapelles, écoles et salons
MODÈLES PORTATIFS POUR MISSIONNAIRES
Fabrication spéciale pour pays chauds ou très humides
CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR MESSIEURS LES ECCLÉSIASTIQUES
Manufacture à ETRÉPAGNY (Eure) France

L'AGENDA ECCLÉSIASTIQUE MAME est paru

Complet, pratique.
-- Poids minime --
Deux jours par page

Reliure solide. — Crayon.
Son prix n'a pas changé depuis dix ans :

1.95 seulement.

Retenez-le chez votre libraire.

EDITIONS MAME, TOURS & PARIS

UNE ERREUR MÉDICALE
reconnue 50 ans après

L'IODE et ses dérivés : IODURES PEPTONES et HUILES IODÉES aggravent considérablement

L'ARTÉRIO-SCLEROSE
et l'HYPESTENSION ARTÉRIELLE
(Communication à l'Académie de médecine)

Les « Gouttes Spencer », végéto-sulfurées, font baisser la tension de 3 à 6 points, sans régime, qui empoisonne la vie Notice convaincante avec exposé de la communication gratis : LABORATOIRE DES PHOCÉENS, B. P. 166, NICE (A.-M.).

Gratis, au clergé, un flacon d'essai, pour une semaine de traitement et ensuite remise de 30 °/. sur notre tarif

Manre de CIERGES & BOUGIES d'ÉGLISES fondée en 1880

CIERGES CIRE LITURGIQUE
BOUGIES & CIERGES STEARINE
Tarif sur demande
MOUTINOT & Cie, St-Rambert-d'Albon (Drôme).

VINS DE MESSE

La première œuvre fondée à GAILLAC en 1907, par M. Elie Bertrand, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi.

Contrôlée par M. le Chanoine Goffre, archiprêtre de Gaillac, et M. le Chanoine Prat, directeur de l'Ecole de Sarlat (Dordogne).

Vins strictement conformes aux règles canoniques, avec certificat de pureté.

S'adresser à MM. Elie et Pierre BERTRAND, père et fils prop.-viticulteurs, 10, r. Ancien-Collège, Gaillac (Tarn).

GABRIEL BEAUCHESNE ET SES FILS, ÉDITEURS
COMMISSION | RUE DE RENNES, 117. — PARIS. | ATELIER DE RELIURE

LA VÉRITÉ SUR JÉSUS DE NAZARETH

par Gaëtan de RAUCOURT, S. J.
Préface par le P. Jules LEBRETON, S. J.

Un vol. in-8 raisin (xxvi-326 pp.), avec une gravure et deux cartes hors texte, 24 fr.; *fco* 26 fr. 40

VERBUM SALUTIS
VIII
SAINT PAUL
LES ÉPITRES DE LA CAPTIVITÉ
(Colossiens, Philémon, Ephésiens, Philippiens)
Traduction et commentaire
par le P. Joseph HUBY, S. J., Rédacteur aux *Etudes*
Professeur au Scolasticat de Fourvière (Lyon)

Un vol. in-8 cour. (376 pp.), avec une gravure et une carte en couleurs hors texte, 24 fr.; *fco* 26 fr. 40

IX
ÉPITRES DE SAINT JEAN
Traduites et commentées
par le P. Joseph BONSIRVEN, S. J.
Professeur au Scolasticat d'Enghien

Un vol. in-8 couronne (300 pp.), avec une gravure hors-texte, 24 fr.; *franco* . . . . . 26 fr. 40

LA SAINTE VIERGE ET LE CURÉ D'ARS
par F. NEYEN

1 vol. in-16 raisin (150 pp.), 6 fr.; *franco* 6 fr. 60

DICTIONNAIRE BASQUE-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-BASQUE

(Dialectes Labourdin, Bas-Navarais et Souletin)
par Pierre LHANDE, S. J., de l'Académie de la langue basque, d'après le Dictionnaire basque-espagnol-français de R.-M DE ASKUÉ et les Dictionnaires manuscrits de M. HARRIET, M. HIRIBARREN et P. FOIX.

Vient de paraître : Fasc. VII : MARAGA — PARTE.

Paraît par fascicules in-8 carré de 128 pages ou 256 colonnes. Les fascicules, ne pouvant être acquis que par les souscripteurs de l'ouvrage complet, *ne se vendent pas séparément.*

Le prix de chaque fascicule est actuellement de 20 francs (*franco* 22 fr.), payables à la réception.

LA PASSION DE DON JUAN
Drame en 3 actes et 5 tableaux, en vers,
par Jean SUBERVILLE

1 vol. in-16 grand jésus sur Edita Prioux 15 fr. »»
franco . . . . . 16 fr. 50
Il a été tiré de cet ouvrage une édition originale constituée par 15 ex. sur Japon impérial (ex. num.), 100 fr.; *franco* . . . . . 110 fr. »»
500 ex. sur Alfa (ex. num.), 22 fr.; *fco* . 25 fr. »»

(Les ex. sur Japon impérial et sur Alfa seront dédicacés si on le désire).

« Il faut savoir gré à M. Suberville d'avoir traité avec la foi et la ferveur d'un poète chrétien un grand sujet dont il nous fait bien sentir la grandeur. » R. Salomé *(Etudes)*.

52e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 50 12 DÉCEMBRE 1935

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(Acta n° 11, du 15 octobre)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitutions apostoliques. — 1° 16 août 1934. Au Brésil, érection de la Prélature nullius de *Xingu*, composée des deux municipes civils de Porto de Moz et d'Altamira (en tout 3 paroisses) détachés de l'archidiocèse de Belèm de Para et des Prélatures de Santarem et de Ste-Conception de Araguaya ; elle sera suffragante de Belèm. — 2° 8 sept. 1934. Au Brésil encore, érection de la Prélature *nullius* de *Vaccaria*, composée de trois municipes civils (7 paroisses) détachées de l'archidiocèse de Portalègre, dont elle sera suffragante. — 3° Même date. Au Brésil toujours, création du diocèse de *Caxias*, composé de neuf municipes détachés de l'archidiocèse de Portalègre. Le diocèse aura pour cathédrale l'église Ste-Thérèse de Jésus à Caxias et sera suffragant de Portalègre. — 4° 12 nov. 1934. Erection du Vicariat apost. de *Tsaochowfu* (Chantong, Chine), constitué par un territoire détaché du Vicariat de Yènchowfu, et confié comme celui-ci aux missionnaires du Verbe Divin de Steyl.

II Lettres apostoliques. — 1° 5 mars 1934. Les églises cardinalices de Ste-Agathe *in Suburra* et de Ste-Marie la Neuve sont élevées au rang d'églises stationales. — 2° 1er août 1934. Le prieuré bénédictin (Congr. bavaroise de Ste Odile) de Sainte-Croix, à Yenki (Mandchourie) est érigé en *abbaye*. — 3° 5 mars 1935. La T. S. Vierge, sous le titre de Notre-Dame du Lac, est établie Patronne principale du diocèse de Bertinoro (prov. de Forli, Italie du nord), sainte Catherine d'Alexandrie et S. Rufil, évêque et confesseur, Patrons secondaires ; la fête de N.-D. du Lac est fixée au samedi avant l'Ascension. Sainte Catherine est établie Patronne principale de Bertinoro, et S. Rufil Patron principal de Forlimpopoli (ancien siège de l'évêché). — 4° 19 sept. 1935. Règlement du service d'aumônerie catholique dans l'armée allemande, en exécution de l'article 27 du Concordat. Nous le reproduisons à titre documentaire :

STATUTA AD CURAM SPIRITUALEM MILITUM EXERCITUS GERMANICI SPECTANTIA

I

Ordinarius castrensis, qui ex Apostolicæ Sedis concessione episcopali dignitate fulgebit, ad hoc constitutus est, ut curæ spirituali catholicorum ad exercitum Reipublicæ Germanicæ pertinentium efficaciter et fructuose consulatur.

II

Episcopus castrensis nominatur ab Apostolica Sede, servatis iis quæ in art. 27 sollemnis Conventionis inter Sanctam Sedem et Rempublicam Germanicam die 20 julii 1933 initæ statuuntur necnon ratione habita eorum quæ in C. J. C. de qualitatibus promovendorum ad Episcopatum sancita sunt.

III

Episcopus castrensis jurisdictione ordinaria pollet, eademque ceteris Ordinariis non obnoxia, in omnes catholicos militum præfectos, ipsos et milites, necnon in omnes etiam e civium ordinibus qui juxta leges nunc vigentes officiis exercitus addicti sunt, i. e. qui in copiis Reipublicæ Germanicæ stipendia merent, atque simul in eorum familias, itemque in membra catholica familiarum, quarum paterfamilias catholicam fidem non profitetur.

Obligatione applicandi Missam pro populo, expositionem Romano Pontifici faciendi de statu administrationis ecclesiasticæ sibi commissæ necnon visitationis ad Limina debitis temporibus perficiendæ, Episcopus castrensis pariter tenetur sicut et ceteri Episcopi, qui jurisdictione ordinaria fruuntur.

Facultates Episcopo castrensi necessariæ ut suam jurisdictionem exerceat, eidem, cum nominatur, immediate ab Apostolica Sede tribuuntur.

IV

Vocabulo familiæ designantur unice propinqui ex parte patrisfamilias, nempe : uxor et filii, sive proprii sive adoptivi, usquedum vicesimum primum ætatis annum expleverint et in domo paterna degerint.

Jurisdictioni Episcopi castrensis subtrahuntur uxor a viro legitime separata, atque liberi qui una cum eadem matre cohabitant : ii omnes jurisdictioni Ordinarii loci subjiciuntur.

V

Jurisdictioni Episcopi castrensis subsunt in iis, quæ militum cura pastoralis deposcit, tum scholæ militares, tum ædificia omnia militaria (Kasernen, Festungswerke, etc.), necnon nosocomia et carceres unice militibus destinata, item ecclesiæ et oratoria, quæ unice militibus usui sunt quæque vulgo « Garnisonkirchen » appellantur.

Quod vero ad alias ecclesias attinet, quæ tantum certis diebus vel horis militibus usui sunt, pacta opportuna conficiantur cum rectore ecclesiæ vel, si opus sit, cum iis qui ædificia possident aut administrant, accedente adprobatione Episcopi loci.

VI

Episcopo castrensi jus esto decretum condendi, quo ea omnia statuantur, quæ sacram disciplinam sacerdotum castrensium provehant et foveant et fideles ipsi concreditos ad religionem catholicam fructuose profitendam admoveant. Curet igitur, ut, habito consilio cum Gubernio, religionis officia una cum militiæ mu-

neribus recte et opportune concilientur. Porro hujusmodi decreta antequam promulgentur Apostolicæ Sedi subjicienda sunt, ut eidem copia detur, si res ferat ac mutua consensione, aliquid immutandi vel addendi.

VII

Episcopus castrensis et sacerdotes in exercitu animarum curæ stabiliter vacantes a Gubernio Germanico stipendia percipient prævisa legibus super stipendiis in Germania vigentibus, expleto autem cum laude munere, pensiones ad Germanorum juris statuta metiendas.

Ut opportune provideatur honestæ sustentationi cleri, qui a cura castrensi, jure pensionis congruæ nondum acquisito, dimittitur, tempore muneris castrensis ad arcam nummariam pro pensionibus in diœcesi, cui incardinatus est, quotannis certam pecuniam tamdiu solvet, donec firmum comparaverit jus percipiendi ex ærario militari, expleto munere, tantum pensionis quantum parochi emeriti in diœcesi, cui ipse incardinatus est, expleto munere percipiunt.

Hoc in casu ecclesiastico viro castris addicto jus est tantum pecuniæ recipiendi quantum, pensionis sibi parandæ causa, in arcam nummariam pro pensionibus in diœcesi immiserit, sine autem usuris : quod cum æs ipse susceperit, nihil ab eadem arca deposcendi ei fas sit.

VIII

Sedes Episcopi castrensis ejusque Curiæ, juxta canones C. J. C. instructæ, Berolini esto, ubi cura Gubernii loca congrua cum Ordinario tum Curiæ instituenda erunt. Quin etiam danda erit opera ut huic fini apta domus attribuatur.

Episcopus castrensis ad juris canonici præscripta Curiam instituat. Deliget Vicarium generalem, qui potestate ordinaria ei adjutricem operam præstabit in iis omnibus quæ ad spiritualem curam catholicorum in Germania militiæ munera obeuntium pertinent (can. 366 § 1). Vicarius generalis munere quoque officialis ad normam can. 1573 § 1 fungi poterit, quamdiu, propter negotiorum exiguitatem, Episcopus alium officialem ab eo distinctum ad id ei accensendum opus non esse æstimaverit.

Omnes causæ contentiosæ de vinculo matrimonii, etiam in prima instantia, non coram tribunali castrensi sed coram tribunali Ordinarii loci tractandæ erunt, qui ad normas juris canonici competens erit. In casibus cc. 1990-1991 C. J. C. prævisis declaratio nullitatis spectabit ad Episcopum loci, non vero ad Ordinarium castrensem, qui tamen cognoscere potest causas de separatione tori, mensæ et habitationis.

In causis criminalibus sacerdotum castrensium, pro quibus C. J. C. pluritatem judicum vel præscribit vel commendat (can. 1576), jus esto Episcopo diœcesis, cui conventus incardinatus est, si pro sua prudentia opportunum judicaverit, ecclesiasticum virum, tribunalis diœcesani membrum, deputandi, qui tribunali ab Episcopo castrensi constituto pro hac causa pleno jure cooptandus est.

Pro causis actis coram Episcopo castrensi tribunal secundæ instantiæ esto penes Episcopum Berolinensem.

IX

Cum vi muneris sui Episcopus castrensis præsit curæ spirituali militum, cordi ei erit præcipue institutionem religiosam catholicorum sibi subditorum fovere, ad ecclesiastica sacramenta suscipienda faciliorem eis aditum reddere ac legum ecclesiasticarum observantiam omni ope provehere.

Sacerdotes castrenses tenentur legibus ecclesiasticis non solum generalibus, sed etiam particularibus territorii, in quo versantur, præsertim iis, quæ obligationes clericorum et cultum divinum spectant.

X

Ut electio capellanorum minorum catholicæ rei benevertat et jam ab initiis par sit gravitati officii ipsis committendi, curent locorum Antistites, quos idcirco Ordinarius castrensis adibit, ut nonnisi viri probatæ virtutis, de quorum idoneitate et dignitate plane ipsis constet, ad tam difficile munus obeundum accenseatur. Idcirco solum illorum ratio habeatur, qui ab Ordinario proprio proponuntur vel saltem, additis testimoniis idoneitatis et dignitatis, efficaciter commendantur.

XI

Nominatio omnium sacerdotum castrensium pertinet ad Ordinarium castrensem, collatis cum Reipublicæ potestatibus, quarum res interest, consiliis. Episcopo castrensi liberum judicium esto, num de nominatione hujusmodi rogari oporteat sententiam Episcopi quoque, intra cujus territorium nominandus officium parochi castrensis obiturus sit. Antequam tamen nominatio fiat, eidem Episcopo prævius dandus est nuntius.

Aggregatio ad clerum castrensem non secumfert excardinationem a propria diœcesi.

XII

Parochi castrenses ceterique sacerdotes ad sacrum ministerium in exercitu obeundum legitime deputati jurisdictioni Episcopi castrensis subsunt et ab eo jurisdictionem ac facultates necessarias accipiunt. Episcopo castrensi jus est eos sede et officio mutare, prævio hac de re communicato nuntio cum Ordinariis locorum quorum res interest.

XIII

Sacerdos castrensis, si ab Ordinario castrensi dimittatur, relabitur ipso facto sub jurisdictionem Ordinarii, a quo licentiam transeundi ad clerum castrensem antea obtinuit.

XIV

Episcopi castrensis est parœcias militares erigere vel erectas immutare, earumque fines statuere. Tamen is ad id peragendum ne procedat, nisi de iis, priusquam conficiantur, Episcopos, quorum res interest, edocuerit.

Quod si sacerdos castrensis etiam ultra fines sui muneris in bonum animarum ceterorum fidelium operam suam impendere velit, facultatem petat ab Ordinario loci.

XV

Ubi sacerdotes castrenses præsto non sunt, curet Episcopus castrensis — præhabito consensu Ordinarii loci — ut spirituali bono militum a clericis singulorum locorum congrue consulatur.

XVI

Ne vero dubitationes vel abusus oriantur, caveat Ordinarius castrensis ut testimonium jurisdictionis vel facultatis concessæ sacerdotibus in cura pastorali castrensi operam navantibus litteris consignatum tradat, ut ipsi, si opus sit, facultatem, qua præditi sunt, probare valeant.

XVII

Locorum Ordinarii propenso animo curabunt ut Episcopo castrensi ejusque capellanis pro necessitate præsto semper sint, tum usus ecclesiarum, tum opera sacerdotum pro ministerio pastorali castrensi ; Episcopus vero castrensis vicissim curabit, ut sacerdotes castrenses grato animo hujusmodi officia rependant ac præsertim clericis locorum in sacris muneribus obeundis auxilium ferant.

Si controversia in sacro ministerio aut in qualibet re, quæ ad forum ecclesiasticum spectat, inter clerum castrensem et clerum diœcesanum oriatur, pro bono et æquo componatur ab Ordinariis utriusque partis ; quod si fieri nequeat, Apostolicæ Sedi deferatur.

XVIII

Quod attinet ad administrationem sacramentorum et ad functiones parœciales, servetur jus commune, haud spretis tamen legitimis consuetudinibus locorum.

In potestate parœciali capellanis militaribus Reipublicæ Germanicæ concessa continetur etiam potestas assistendi matrimoniis fidelium sibi vi jurisdictionis exemptæ subditorum — ea tamen lege, ut quoad validitatem matrimoniorum hæc potestas intellegenda sit cumulativa cum Ordinario et parocho loci vel sacerdote ab alterutro delegato.

In iis, quæ spectant ad celebrationem matrimonii, vigeant præscripta can. 1097 C. J. C.

XIX

Ut acta ac documenta quæ ad curam animarum pertinent rite serventur ac, data necessitate, facilius reperiantur, studeat sacerdos curæ animarum castrensi addictus, ut omnia acta parœcialia (sc. circa Baptismata, Confirmationes, Matrimonia et decessus) citissime et diligentissime peculiaribus libris mandentur ac eorum exemplar authenticum quotannis ad Curiam castrensem mittatur.

XX

Caveat Episcopus castrensis ut, si agatur de sacrificio Missæ celebrando sub divo, diligentissime serventur præscripta can. 822 § 4 et ea quæ Sacra Congregatio Sacramentorum in epistola uniformi Ordinariis Italiæ die 26 julii 1924 data (cfr. *Acta Ap. Sedis*, vol. XVI, n. 9, p. 370) edidit. Consideret præsertim quod in laudata epistola uniformi statutum est, scilicet Sanctæ Missæ extra ecclesiæ septa celebrationem ad sæculares celebritates aut politica festa religioso honestanda decore prorsus vetitam esse.

Missam sub divo, servatis servandis, tantum in castris et in iis locis celebrari sinat, quæ peculiariter militibus destinata sunt : sin alibi, etiamsi condiciones a can. 822 § 4 et a laudata epistola uniformi impleantur, licentiam Ordinarii loci petat.

XXI

Vacante Episcopi castrensis munere, nisi aliud a Sancta Sede cautum sit, jurisdictio et facultates hujus muneris propriæ interim a Vicario generali castrensi exercebuntur, ea tamen lege ut hoc tempore nihil innovetur.

III. Lettres du Pape. — 1° 10 mars 1935, au cardinal Schulte, archevêque de Cologne, pour ses vingt cinq ans d'épiscopat. — 2° 12 avril 1935, au cardinal Pacelli, pour le nommer légat aux solennités du Triduum célébré à Lourdes pour la clôture du jubilé de la Rédemption. — 3° 21 avril 1935, au cardinal Schuster, archevêque de Milan, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Grand Séminaire de Venegoni.

S. Congr. Consistoriale

16 mars 1935. — Décret modifiant les limites respectives des diocèses de St-Paul, Bragance et Campinas (Brésil).

S. C. pour l'Eglise Orientale

21 juillet 1935. Notification prescrivant aux fidèles de l'Eglise orientale, à quelque rite qu'ils appartiennent, de s'adresser à la Sacrée Pénitencerie pour tout ce qui concerne les indulgences.

S. C. des Rites

1° 27 mars 1935, *Paris*. — Décret d'introduction de la cause de béatification de la Servante de Dieu Marie de Jésus, cofondatrice des Petites Sœurs de l'Assomption (1824-1883).

2° 27 mars 1935, *Sabina*. — Décret d'introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu Placide Riccardi, prêtre profès bénédictin (Congrég. du Mont-Cassin), né en 1844, † 15 mars 1915.

Diarium de la Cour romaine

Le samedi 12 octobre 1935, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle S. Exc. le comte Boniface Pignatti Morano di Custoza, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du royaume d'Italie, pour la présentation de ses lettres de créance.

(*Acta* n° 12, du 31 octobre)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitutions apostoliques. — 1° 10 décembre 1934. La Préfecture apostolique du Nil équatorial (aux Fils du Sacré-Cœur de Vérone) est érigée en Vicariat. — 2° 10 déc. 1934. La Mission *sui juris* de Tali (Yunnan, Chine occid. ; aux Prêtres du Sacré-Cœur du Bétharram) est érigée en Préfecture apostolique. — 3° 10 déc. 1934. La Mission apostolique de Wuchow (Kouangsi, Chine; aux Missions Etrangères de Maryknoll) est érigée en Préfecture apostolique. — 4° 14 janvier 1935. Le Vicariat apostolique de Vera Paz et Peten (Guatemala) est supprimé et son territoire est érigé en diocèse de *Vera Paz*, qui aura son siège à Coban et pour cathédrale l'église St-Dominique de cette ville.

II. Lettres apostoliques. — 1° 23 mai 1935. L'église de l'abbaye bénédictine de St-Grégoire-le-Grand de Doronside, au diocèse de Clifton (Angleterre), est élevée au rang de basilique mineure. — 2° 24 mai 1935. Le cardinal Lépicier est nommé légat et chargé à ce titre de couronner l'image de Notre-Dame de *ta Pinu* au diocèse de Gozo (île de Malte). — 3° 24 mars 1935. Le sanctuaire de Notre-Dame de Vicoforte, au diocèse de Mondovi (Piémont), est élevé au rang de basilique mineure.

III. Lettres du Pape. — 1° 8 mai 1935 Le cardinal Lépicier est envoyé comme légat pontifical au concile de Malte. — 2° 27 mai 1935. Lettre à Mgr Hinsley, archevêque de Westminster, aux Archevêques et Evêques d'Angleterre, au R. P. de Stotzingem, Abbé-Primat de l'Ordre de Saint-Benoît, à l'occasion du XII^e^ centenaire de la mort de S. Bède le Vénérable, docteur de l'Eglise.

S. Congr. Consistoriale

4 mai 1935. — Décret modifiant les limites des diocèses de Varsovie et de Sedlitz.

S. C. des Rites

***Lyon, Malines, Viviers*, 12 mai 1935. — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vén. Marie-Victoire-Thérèse Couderc, cofondatrice de la Société de N.-D. du Cénacle.**

***Vicariat apostolique de Kiu-Kiang* (aujourd'hui de Nan-Chang), 22 mai 1935. — Décret**

introduisant la cause de béatification ou de déclaration du martyre du catéchiste Kin-To Sié.

S. C. des Séminaires et Universités

15 août 1935. — Décret instituant au Grand Séminaire de Tirnava (Tchécoslovaquie) une Faculté de Théologie destinée à compléter l'Université civile de Bratislava.

Chronique de Théologie

SOMMAIRE

I. Ecclésiologie. — 1. *Primauté du Pape* (G. Glez). — 2. *Pouvoir du pape dans l'ordre temporel* (Id.). — 3. *Le Magistère de l'Eglise* (N. Iung). — 4. *La Communion des saints* (P. Valentin-M. Breton). — 5. *L'Eglise et son gouvernement* (Y. de la Brière).

II. Mariologie. — 1. De S. Albert le Grand : *S. Albert le Grand, docteur de la médiation mariale* (M.-M. Desmarais, O. P.) ; *Bible mariale et mariologie de S. Albert le Grand* (M. A. Genevois, O. P.). — 2 De J. Duns Scot : *Theologiæ marianæ elementa Joannis Duns Scoti, doctoris mariani* (Ch. Balic, O. F. M.). — 3. De S. Bernard : *Mariologie de S. Bernard* (Dom Dominique Nogues). — 4. De S. Alphonse de Liguori : *La mariologie de S. Alphonse de Liguori,* tomes I et II (C. Dillenschneider, C. SS. R.). — 5. Du P. Monsabré : *La Vierge Marie,* extraits (Chan. J. Chapeau).

I. — Ecclésiologie

Depuis un an l'ecclésiologie s'est enrichie de travaux d'importance et de valeur diverses. Plusieurs nous paraissent devoir retenir plus particulièrement l'attention du théologien : deux articles du *Dictionnaire de théologie (Primauté du pape* et *Pouvoir du pape dans l'ordre temporel) ; Le Magistère de l'Eglise,* de M. N. Iung ; *La Communion des saints,* du P. Valentin-M. Breton, et, dans un autre genre, *L'Eglise et son gouvernement,* du P. Yves de la Brière.

1. Primauté du pape [1]. — Cet article, confié à un nouveau venu parmi les collaborateurs du *Dictionnaire,* M. le chanoine Glez, montre que son auteur est de ceux qui, se souvenant du vers de Corneille, « pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître. » Fidèle au plan maintenant adopté par les rédacteurs de la savante publication, M. Glez retrace les manifestations de la doctrine de la primauté pontificale à travers les âges, avant d'en déduire les conclusions doctrinales consacrées par le magistère.

La primauté du pape a son origine dans la primauté accordée par Jésus-Christ à S. Pierre, non comme un simple fait humain, mais comme un droit. L'historicité du texte « *Tu es Petrus,* » l'exégèse et la valeur théologique de ce texte sont mises en relief et lui donnent toute sa portée. Celle-ci dépasse la personne de Pierre ; elle atteint sa fonction dans le Collège apostolique et dans l'Eglise naissante ; et, par conséquent, la primauté doit passer de Pierre au titulaire du siège où il est venu se fixer, à l'évêque de Rome. La venue de Pierre à Rome, fait essentiellement historique, est un fait générateur d'un droit, et d'un droit qui fut reconnu dès les premières années du christianisme Sans doute, il ne faut rien exagérer : « Nul ne doit s'attendre à constater immédiatement après la disparition de l'apôtre Pierre une hégémonie active et intense de ses successeurs sur les communautés chrétiennes. Encore bien moins doit on vouloir d'ores et déjà reconnaître les modalités gouvernementales et administratives de la papauté moderne. » Toutefois l'histoire n'est pas muette sur la primauté romaine à cette époque. Non seulement on ne peut relever aucune discontinuité dans la vie de l'Eglise de Rome, qui grandit et s'affermit malgré les persécutions ; mais déjà les interventions de l'autorité romaine n'hésitent pas à se produire dans le gouvernement des autres églises ; Clément intervient à Corinthe, alors que l'apôtre Jean est encore en vie.

Ces interventions, M. Glez les note avec soin, car elles sont comme la vivante démonstration du dogme de la primauté pontificale à une époque où la pratique, plus encore que les formules, attestait la croyance.

Dès la fin du IIIe siècle, on peut déjà conclure avec Mgr Duchesne : « Toutes les Eglises du monde entier, depuis l'Arabie, l'Osrhoène, la Cappadoce jusqu'aux extrémités de l'Occident, sentent en toutes choses, dans la foi, dans la discipline, dans le gouvernement, dans le rituel, dans les œuvres de charité, l'incessante action de l'Eglise romaine... Au-dessus de l'ensemble des Eglises, s'élève l'Eglise romaine dans sa majesté souveraine, représentée par ses évêques dont la longue série se rattache aux deux coryphées du chœur apostolique ; qui se sent, qui se dit, qui est considérée par tout le monde comme le centre et l'organe de l'unité [1]. »

De la paix constantinienne à S. Grégoire le Grand, la primauté romaine s'affermit de plus en plus. « L'empereur est désormais favorable aux chrétiens, il enrichit leurs églises, honore leurs pontifes, estime leur croyance et s'efforce d'en pénétrer le vieux droit romain ; mais, se déclarant « évêque du dehors », il oublie trop souvent que son pouvoir s'arrête au seuil du sanctuaire. . Conciles, synodes, formulaires de foi, canons et anathèmes se multiplient, que viennent trop fréquemment fausser ou annuler pratiquement les ingérences du pouvoir civil, que redressent toujours efficacement les appels à Rome, les interventions de la primauté romaine » (col. 276). M. Glez retrace l'histoire de ces appels, de ces interventions, à l'occasion du donatisme, de l'arianisme, du nestorianisme, du monophysisme, du monothélisme.

Mais déjà, sous des prétextes sans cesse renaissants, l'Orient se détache de plus en plus de Rome, et bientôt ce sera la consommation du schisme. Par contre, en Occident, la primauté du pontife romain obtient une reconnaissance de plus en plus complète. Depuis S. Grégoire, la papauté voit son influence grandir rapidement parmi les peuples nouveaux dont elle se fait l'éducatrice, jusqu'à ce qu'un nouveau césaro-papisme contrecarre son action et diminue son prestige. Les XIIe et XIIIe siècles marquent l'apogée de cette « primatie universelle », dont jouit alors la papauté ; la fin du XIIIe s. en est le point culminant.

[1] Tome XIII, col. 247-344.

[1] *Eglises séparées,* Paris, 1896, p. 155-156.

Après les années de splendeur, les siècles de crise... La chute des Hohenstaufen, le séjour en Avignon, le grand schisme d'Occident : autant d'événements qui, en ébranlant la chrétienté européenne, favorisent dans l'Eglise l'éclosion d'une crise profonde. Mais de cette crise même sortira la première définition de la primauté pontificale. Le concile de Florence, en effet, n'hésite pas à proposer comme une doctrine de foi que « le Saint-Siège apostolique et le pontife romain a la primauté sur l'univers entier ; que le pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Eglise... » Ni la Renaissance, avec son humanisme débridé, ni le protestantisme en révolte contre Rome ne parvinrent à ébranler l'autorité pontificale ; le concile de Trente lui-même fut une éclatante démonstration de la primauté romaine, bien que les Pères n'aient pu se mettre d'accord pour trouver la formule définitive propre à en préciser la portée en regard du pouvoir épiscopal. Ces précisions seront dans la suite l'œuvre des théologiens romains, par réaction contre les prétentions du gallicanisme et des principes régaliens. L'aboutissement sera la définition du concile du Vatican.

Ce long exposé historique, dont nous avions déjà trouvé plus d'un trait dans l'article *Pape* de Mgr Martin, se clôt par des conclusions dogmatiques et théologiques qui résument bien la position actuelle de la théologie catholique dans la question de la primauté romaine [1].

2. Pouvoir du pape dans l'ordre temporel [2]. — Cet article juxtapose, en réalité, deux études sur des objets différents : tout d'abord la question du *pouvoir temporel* des papes ; ensuite la question de leur *juridiction en matière temporelle*.

Nous n'avons pas à reprendre ici, même en raccourci, l'histoire du « pouvoir temporel des papes » à travers les siècles. Cette esquisse, relevant du domaine historique, échappe à notre domaine de théologien. Seules, les conclusions doctrinales de l'auteur nous intéressent.

Dans l'ordre de la spéculation théologique, les conclusions suivantes sont indiscutables :

1° Le pouvoir temporel ne peut être... une fin en soi... ; ce ne peut être qu'un accessoire de la souveraineté spirituelle, ou mieux, une « addition préservatrice, » c'est-à-dire un moyen d'assurer « les libertés et indépendances dues au gouvernement pastoral du diocèse de Rome et de l'Eglise catholique en Italie et dans le monde » ; c'est, en d'autres termes, l'immunité nécessaire à celui qui exerce la suprême juridiction spirituelle.

2° Cette souveraine autorité du pape dans le domaine religieux, requiert plus que le droit de propriété indispensable à l'Eglise en général et à ses divers ministres. En raison même de sa primauté, l'évêque de Rome ne peut, sans grave dommage pour l'exercice de son ministère universel, être le sujet d'un prince temporel quelconque ; et cette indépendance exige, pour être pleinement réalisée, que lui soit accordée une souveraineté réelle, au sens total du mot, et reconnue comme telle non seulement par l'Etat italien..., mais encore par toutes les puissances nationales...

3° Cette souveraineté pontificale doit avoir un centre, un appui territorial, exempt de toute vassalité et sujétion. Toute la raison d'être d'un patrimoine de S. Pierre est donc de signifier et de réaliser, en fait comme en droit, la suprême indépendance du pontife romain... (col. 2701).

Le traité du Latran, du 11 février 1929, a effectivement réalisé cette suprême indépendance. Mais c'est ici une question de fait, de l'ordre concret, et seul le temps peut démontrer la solidité ou la fragilité d'une telle solution pratique : « Tant vaudra l'Italie, tant vaudra le traité. » Ce qui n'empêche pas que le traité du Latran ait reconnu au pape une souveraineté temporelle incontestable, dans un Etat indépendant, souveraineté et Etat qu'est obligé de reconnaître le droit international le plus exigeant.

Le second problème abordé est celui du « pouvoir du pape en matière temporelle, » pouvoir, dit l'auteur, découlant logiquement de la juridiction spirituelle du pontife romain et créant chez tous les fidèles une obligation stricte d'obéissance hiérarchique, même lorsque les activités individuelles ou sociales de ceux-ci s'exercent en matière temporelle. »

Dans la solution de ce second problème, ce qui nous a beaucoup plu, c'est le souci constant qu'a montré l'auteur d'harmoniser dans une même ligne doctrinale les déclarations des papes du Moyen Age et celles des pontifes modernes. Sans doute Léon XIII a donné à la distinction des deux pouvoirs, religieux et politique, sa formule la plus nette, mais non sans rappeler explicitement que « dans les choses humaines, tout ce qui est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Eglise. » Par là, nous rejoignons sans effort Boniface VIII.

La conclusion finale sur la terminologie à employer pour désigner ce pouvoir du pape en matière temporelle est à retenir. Le terme « pouvoir indirect » ne plaît pas : le pouvoir spirituel ne change pas de nature en appliquant ses directives en matière temporelle. Le terme « pouvoir directif » ne semble pas mieux choisi : « restreinte à n'envisager qu'une simple faculté de guider et de conseiller l'activité humaine, dès que cette activité cesse d'être spécifiquement religieuse, cette appellation est déficiente et inadéquate » (col. 2771). Et voici la véritable solution :

« Si, de part et d'autre, on accorde que l'Eglise a le pouvoir de *lier directement* les consciences, même dans les affaires extérieures temporelles ou pouvant avoir de graves conséquences dans l'ordre temporel, parce qu'elles sont *par elles-mêmes* et en même temps de l'ordre spirituel, alors on se rencontre en une thèse qui est vraiment traditionnelle, et les mots importent peu qui s'efforcent de l'exprimer, pourvu que soit évitée toute confusion dans les choses. »

Boniface VIII, avec une autre terminologie, donnait une solution identique : *ratione peccati* le temporel est soumis au spirituel.

[1] L'étude de M. Glez est complétée par un intéressant article du P. Jugie sur *la Primauté dans les Eglises séparées d'Orient* (col. 344-391) : Eglises nestoriennes, monophysites, byzantine à partir du IX^e siècle, gréco-russe après le concile de Florence.

[2] Tome XII, col. 2670-2772.

3. Magistère de l'Eglise [1]. — « Le magistère, écrit M. l'abbé Iung dans l'*Introduction* de son petit volume, n'est qu'un élément de la plénitude de l'autorité ecclésiastique et en revêt toutes les qualités essentielles. Institué par le Christ, il est vivant, hiérarchique et monarchique. Confié tout d'abord aux membres du collège apostolique, il se perpétue dans la personne des successeurs des apôtres. Il jouit du privilège de l'infaillibilité doctrinale et morale et s'étend bien au delà des vérités formellement révélées » (p. 12). — Tel est le thème de l'ouvrage.

L'autorité doctrinale, comme toute l'autorité dans l'Eglise, vient de Jésus-Christ. Qui remplira dans l'Eglise le rôle d'autorité doctrinale ? Les protestants estiment qu'à la Bible seule appartient ce rôle. Mais « tout en reconnaissant que la Bible est une source authentique de la révélation, il est avéré qu'elle est insuffisante pour être considérée comme l'unique règle de foi, car elle n'a pas toujours existé et elle n'est ni sûre ni universelle. Le magistère doit être vivant, ainsi que l'exige la loi naturelle des sociétés, mais d'origine divine, comme l'affirme la thèse catholique... » (p. 36).

Le Christ l'a-t-il établi tel ? L'Evangile répond affirmativement en montrant Jésus choisissant ses douze apôtres et leur conférant le pouvoir d'enseigner, de gouverner, de sanctifier. Ce pouvoir appartient à la hiérarchie ecclésiastique que nous trouvons déjà dès les temps apostoliques, comme en témoigne l'Ecriture, et qui, au cours des âges, n'a rien changé à sa constitution, comme en témoigne la Tradition. Mais la plénitude du pouvoir, de par la volonté du Christ, appartient à l'un des apôtres, constitué chef de ses collègues. Ce chef, c'est Pierre. Et parce que l'Eglise doit subsiste jusqu'à la consommation des siècles, le pouvoir conféré à Pierre et aux apôtres passera à leurs successeurs, pape et évêques, avec prééminence du pape sur les évêques.

L'auteur concrétise la démonstration de cette prééminence en un chapitre sur les conciles, provinciaux, pléniers, œcuméniques, montrant que l'autorité des successeurs de Pierre sur le corps épiscopal, même assemblé, est très réelle. La même conclusion ressort d'une étude sur l'infaillibilité du magistère hiérarchique : elle n'appartient aux évêques que s'ils sont constitués en corps et unis à leur chef, le pape, tandis qu'elle appartient au pape comme un privilège personnel.

Les deux derniers chapitres du livre réclament une attention plus soutenue : ils entrent au vif de la question du magistère, et nous avouerons qu'ils ne nous paraissent pas l'avoir résolue d'une manière absolument satisfaisante.

Tout d'abord, la question du magistère extraordinaire et du magistère ordinaire.

L'auteur rappelle les conditions de l'*ex cathedra* dans l'enseignement pontifical. De ces définitions *ex cathedra*, il faut, de toute évidence, rapprocher les définitions conciliaires. Pour M. Iung, l'*ex cathedra* peut se trouver réalisé jusque dans les allocutions pontificales. Théoriquement, l'assertion est exacte ; en fait, il serait bien difficile de citer quelque allocution pontificale vérifiant les conditions de l'infaillibilité.

En ce qui concerne le magistère ordinaire, l'auteur nous paraît avoir commis de sérieuses confusions. Pour lui, l'exercice ordinaire du magistère serait confiné principalement dans les réponses données par l'intermédiaire des Congrégations romaines. Sans doute, dans la pensée de M. Iung, il ne s'agit ici que de l'exercice ordinaire du magistère *pontifical* (p. 143), et l'auteur semble se ressaisir à propos de l'exercice ordinaire du magistère *épiscopal* (p. 149). La confusion ne proviendrait-elle pas de la distinction, en fait, d'un double magistère ordinaire dans l'Eglise : le magistère ordinaire du pape et le magistère ordinaire des évêques ? Ici encore, théoriquement, la distinction est peut-être concevable ; mais pratiquement, le magistère ordinaire est l'enseignement de *toute l'Eglise dispersée sur la terre et unie à son chef*. Le magistère ordinaire *et universel* de l'Eglise est donc un mode d'enseignement qui est exercé sur toute la terre par le pape et l'épiscopat unis ensemble. Aussi, magistère ordinaire et magistère extraordinaire ont-ils, en regard des articles de foi, la même autorité et la même valeur : « *porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur et ab Ecclesia sive sollemni judicio* SIVE ORDINARIO ET UNIVERSALI MAGISTERIO *tanquam divinitus revelata credenda proponuntur* » (Conc. Vatic., sess. III, c. 3 ; D.-B., n. 1792). Sans doute encore, M. Iung est substantiellement d'accord avec nous, puisqu'il clôt son paragraphe sur l'exercice ordinaire du magistère épiscopal par le texte conciliaire qu'on vient de rappeler. Mais son exposé manque de netteté, et la place prépondérante accordée aux décisions des Congrégations romaines dans l'exercice ordinaire du magistère pontifical risque fort de fausser la notion même de ce magistère. Ces décisions, en effet, n'appartiennent à l'exercice du magistère que subsidiairement et d'une manière amoindrie, puisque la plénitude du pouvoir n'y est point engagée. Or, le magistère ordinaire doit être envisagé *tout d'abord et principalement* en relation avec l'enseignement infaillible des vérités de la foi [1].

Il est juste de reconnaître que tout ce qu'enseigne le magistère extraordinaire et ordinaire n'est pas nécessairement vérité de foi. Aussi peut-on, doit-on se demander quelle sera, à l'égard des enseignements du magistère, l'adhésion demandée aux fidèles ? Ici encore, la réponse de l'auteur n'est ni claire, ni précise, ni suffisante (p. 153 155) Elle semble ne reconnaître que deux sortes d'adhésions : l'adhésion de la foi due au dogme, et l'adhésion « interne et religieuse » qui « n'est pas un assentiment absolu..., mais seulement prudentiel et conditionné. » Or, il y a très certainement des vérités infailliblement proposées qui, sans être de foi divine et catholique, réclament une adhésion ferme et absolue et non pas un assentiment pru-

[1] *Le Magistère de l'Eglise*, par Nicolas Iung, docteur en théologie, docteur en droit canonique, docteur ès-sciences sociales, politiques et économiques. — In-12 de 196 p., 12 f. — Paris, Bloud et Gay (Bibliothèque cath. des Sciences religieuses).

[1] Nous renvoyons nos lecteurs, pour un exposé succinct de l'objet du magistère ordinaire, à la thèse XL du traité *De Christi Ecclesia* du R. P. de Guibert, Rome, 1928. Cette thèse est un modèle de clarté et de précision, comme d'ailleurs tout le traité, dont nous avons signalé la grande valeur lors de sa publication (*Ami* 1929, p. 475).

dentiel et conditionné. L'exercice du magistère extraordinaire nous en fournit cent exemples : la vérité des censures portées contre les propositions condamnées. La croyance à l'Assomption de la Sainte Vierge est un exemple obvie en ce qui concerne le magistère ordinaire [1].

Notre remarque apparaît plus opportune encore lorsqu'on étudie le dernier chapitre : l'objet du magistère. Sur l'objet primaire, pas de remarque à formuler. Mais l'objet secondaire est garanti par l'infaillibilité, et l'auteur le reconnaît expressément. Nous lui demandons quel sera l'assentiment requis à l'égard des vérités ou faits dogmatiques appartenant à cet objet secondaire : foi divine ou assentiment religieux ? Il faut donc nécessairement envisager une autre sorte d'assentiment, — qu'on l'appelle foi ecclésiastique ou autrement, peu importe, — dont nous ne trouvons pas trace dans l'exposé de M. Iung.

Quant aux exemples d'objet secondaire du magistère, il y aurait beaucoup à dire. Si les vérités prises comme exemples appartenaient seulement à l'objet secondaire, elles ne seraient pas *dogmes de la foi*. Or M. Iung reconnaît lui-même que certaines vérités d'ordre naturel (qui, d'après lui, constitueraient une partie de l'objet secondaire du magistère) sont contenues dans le dépôt de la révélation (p. 168). L'exemple est donc mal choisi, puisque, définies, ces vérités appartiennent, en tant que dogmes de foi, à l'objet primaire. Notre remarque concerne non seulement les vérités de la *création*, du *libre arbitre*, de l'*immortalité de l'âme*, mais encore les propositions qui traitent de l'*union de l'âme et du corps* et qui furent *définies* comme dogmes de foi par les conciles de Vienne et Ve du Latran.

Nous regrettons sincèrement la faiblesse théologique des deux derniers chapitres, les deux plus importants. Le livre, jusque là, était alerte, vivant, rempli d'excellentes choses que l'auteur butinait allègrement çà et là dans le traité de l'Eglise (peut-être au détriment de l'unité de sa pensée), et voici que tout d'un coup il force le théologien à froncer les sourcils. M. Iung a sans doute composé son ouvrage un peu vite : une refonte mettra toutes choses au point et nous serons heureux de l'en féliciter.

4. La communion des saints. — Ce n'est pas sortir du sujet de l'Eglise que de s'arrêter au livre du P. Valentin-M. Breton, *La Communion des saints* [1]. L'auteur ne s'est fait aucune illusion sur la difficulté de l'entreprise. Le sujet, en effet, est tellement extensible qu'il pourrait embrasser une bonne partie de la théologie : le dogme de la communion des saints n'inclut-il pas l'incarnation, l'Eglise, la grâce, le mérite, la prière, le paradis, le purgatoire, en un mot toutes les vérités auxquelles se réfère la doctrine du corps mystique ? D'autre part, si on veut le réduire à son objet strict et formel, on devra uniquement établir les relations qui, en conséquence de l'union spirituelle existant entre tous les membres de l'Eglise, rapprochent entre eux les membres de l'Eglise triomphante, de l'Eglise militante, de l'Eglise souffrante.

L'auteur n'a fait pour ainsi dire qu'effleurer cet aspect plus strict du dogme, et il s'est surtout attaché, à la suite du P. Bernard dans le *Dict. de Théologie catholique*, à nous en présenter les fondements dogmatiques et théologiques. Si l'on peut regretter de ne pas trouver dans son volume ce qu'on y cherchait, on sera heureux cependant d'y rencontrer ce qu'on y trouve. « Malgré nos bonnes intentions, écrit l'auteur, nous craignons qu'on ne nous trouve, sur certains points, à la fois longs et incomplets ; nous nous en excusons le premier. »

L'*Introduction* expose le sens fondamental des mots, très utile à l'intelligence de leur usage dogmatique : ce qui amène l'auteur à raconter le fait de l'insertion, dans le Symbole des apôtres, de la formule : *je crois la communion des saints*. Cette incursion dans le domaine de l'histoire permet d'y relever les témoignages de la foi des chrétiens, des origines jusqu'à la période scolastique, après laquelle la doctrine fixée n'a plus connu de vicissitudes, sauf dans l'interprétation qu'en ont faite les protestants. Telle est la matière de la première partie, dans laquelle l'auteur s'efface modestement derrière le P. Bernard.

Dans la seconde partie, il remonte de la théologie positive à la théologie scripturaire. Il étudie attentivement les enseignements fournis par les Synoptiques sur le « royaume de Dieu », par S. Jean sur « la véritable vigne », par S. Paul sur « le corps mystique » ; trois aspects de l'unique réalité l'Eglise, dans laquelle circule la vie divine, la charité, dont la communication entre tous les membres est l'objet de la foi en la communion des saints L'Eglise souffrante est introduite dans l'analogie paulinienne du corps mystique : c'est exact au regard de la doctrine catholique ; mais pas un texte scripturaire ne peut être apporté pour justifier cette insertion. Cette seconde partie se termine par un chapitre montrant dans l'Eucharistie une réalisation typique de la communion des saints.

Enfin une troisième partie montre comment doit se réaliser la communion des saints dans la vie chrétienne avec le double devoir qui y est inclus : réaliser l'unité envers le corps mystique, envers l'Eglise d'abord, envers les membres de l'Eglise ensuite. C'est alors que pour clore l'ouvrage, l'auteur consacre quelques pages rapides à ce qui aurait dû constituer l'objet principal de son étude : les relations des membres des trois Eglises. De

[1] Voici le passage le plus saillant sur lequel porte notre observation : « L'assentiment de foi est exigé de la part du chrétien pour toutes les vérités doctrinales et morales définies par le magistère de l'Eglise. *Il ne l'est pas pour l'enseignement... non imposé à toute la collectivité chrétienne comme dogme de foi.* Dans ce cas *suffit alors cette adhésion interne et religieuse* que nous accordons à l'autorité ecclésiastique légitime » (p. 153). — Faux, lorsqu'il s'agit de l'adhésion due aux décisions infaillibles portées sur l'objet secondaire du magistère, décisions qui en tout état de cause ne sauraient jamais constituer un dogme de foi.

Quelques pages plus loin, l'auteur semble professer que l'Eglise n'est pas infaillible quand elle porte une censure théologique avec une note inférieure à la note d'erreur. Il y a confusion. L'Eglise est toujours infaillible quant à *la vérité et l'exactitude de la censure infligée*. Mais son jugement n'atteint la vérité de la proposition contradictoire que par voie de déduction : et là, l'infaillibilité de l'Eglise est hors de cause.

[1] In 12 de 192 p., 12 f. — Paris, Bloud et Gay (Bibl. cath. des Sciences religieuses).

ce fait, les questions si importantes du culte et de l'intercession des saints, des suffrages pour les âmes du purgatoire, sont à peine effleurées. Aussi, après avoir beaucoup admiré, on ferme le livre sur une impression de regret.

5. L'Eglise et son gouvernement. — Le R. P. Yves de la Brière offre au grand public « un petit essai descriptif » sur *L'Eglise et son gouvernement* [1]. Beaucoup de lecteurs instruits reconnaissent de bonne grâce avoir quelque besoin de compléter ou de rectifier leurs notions un peu flottantes sur le droit public et constitutionnel de la grande communauté catholique dont le centre est à Rome. Voici l'ouvrage qu'ils attendaient.

L'auteur a divisé la matière en neuf chapitres. Les six premiers concernent le pouvoir pontifical et les institutions générales de l'Eglise ; les trois derniers ont pour objet le pouvoir épiscopal dans les différentes modalités de son exercice, avec les pouvoirs ecclésiastiques locaux qui lui sont subordonnés.

Le chapitre initial est consacré à l'autorité du Souverain Pontife, sous la double forme de la juridiction spirituelle et du magistère doctrinal. L'auteur y précise les obligations que peut engendrer, dans la conscience du croyant, la prérogative du successeur de Pierre pour régir et pour enseigner le troupeau tout entier des fidèles.

Trois chapitres décrivent la Curie pontificale, que l'auteur étudie d'une façon fort originale, guidant l'esprit du lecteur par le recours aux notions (beaucoup plus familières) des différents départements ministériels entre lesquels se répartit la hiérarchie des gouvernements temporels.

Un cinquième chapitre concerne le Code de Droit canonique, dont certaines dispositions ont pénétré, grâce aux différents concordats récemment conclus, dans la législation séculière de plusieurs Etats de l'Europe.

Le chapitre suivant traite du Pape comme souverain temporel et décrit le fonctionnement exact du nouvel Etat pontifical, la Cité du Vatican. Pour plusieurs, cette lecture pourra bien ressembler à une petite découverte.

Parmi les chapitres consacrés au pouvoir épiscopal, le dernier est particulièrement intéressant : il s'agit précisément du corps épiscopal tout entier, soit dispersé dans l'univers, soit réuni en Concile œcuménique, avec sa participation légitime au rôle de suprême juridiction et de suprême magistère.

Sans doute l'auteur, dans le cadre de la collection où paraît son livre, ne pouvait donner un traité complet de l'Eglise ; il lui a fallu omettre « l'étude préjudicielle des raisons de croire à la divine mission de l'Eglise..., l'exposé théologique des matières doctrinales sur lesquelles s'exerce l'enseignement de l'Eglise, l'étude plus intime de l'action morale, spirituelle, intérieure de l'Eglise au fond des âmes... » Sa tâche était « de décrire simplement l'activité extérieure de l'Eglise, » mais cette description même « mettra tout esprit loyal et réfléchi en contact direct avec la fécondité de l'Eglise, avec la transcendance morale du catholicisme. »

[1] In-8 de 262 p., 15 f. — Paris, Grasset (Collection « La vie chrétienne »).

Est-il besoin d'ajouter que la science théologique et le talent littéraire du P. Yves de la Brière ont su donner à cette description tout le relief désirable ? Ce nouveau livre sera pour l'éminent jésuite un succès de plus.

II. — Mariologie

Le Moyen Age n'est pas le temps où les théologiens construisent pour lui-même un traité de mariologie. Mais déjà l'on peut trouver dans nos grands auteurs les traits essentiels de toutes les élaborations ultérieures. Réunir ces traits, les hiérarchiser en une synthèse organiquement élaborée, tel est le travail récemment mené à bien pour S. Albert le Grand, le Bienh. Duns Scot, et, sous une forme moins didactique, pour S. Bernard. Heureuse coïncidence, la même étude synthétique vient d'être achevée pour le Docteur de l'Eglise le plus proche de nous par sa mort, S. Alphonse de Liguori.

1. Mariologie de S. Albert le Grand. — La canonisation d'Albert le Grand, sa proclamation comme Docteur de l'Eglise, ont provoqué toute une série d'études sur sa vie, son enseignement, sa doctrine. Aucune n'est plus intéressante et plus utile à la piété chrétienne que l'ouvrage du R. P. M.-M. Desmarais, O. P., *S. Albert le Grand, Docteur de la médiation mariale* [1]. Il résume, en les enchâssant en une synthèse logiquement conçue, tous les travaux parus sur ce sujet depuis plusieurs années [2].

L'œuvre mariale d'Albert se présente avec une ampleur et une chaleur peu communes, donnant déjà à son expression les attaches systématiques qui garantissent et sa valeur propre de vérité et son équilibre dans l'ensemble d'une théologie du salut.

Le titre de « médiatrice » et d'autres équivalents s'y rencontrent fréquemment. Pour Albert, la médiation comporte deux éléments : que le médiateur soit à une certaine équidistance des extrêmes ; qu'il réunisse par son activité ces extrêmes désunis. Par son humanité, Jésus est le médiateur par excellence, puisqu'il s'attache à la fois à notre nature et à la nature divine. Marie, elle ausi, est *media :* sa maternité divine la rapproche de Dieu, puisqu'elle la fait entrer pour ainsi dire dans l'union hypostatique. A vrai dire, selon Albert le Grand, la médiation de Marie s insère dans la médiation de Jésus. La coopération à la rédemption est le point de départ

[1] In 8 de 172 p., préface du P. Chenu, O. P., 25 f. ; Paris Vrin ; et Ottawa, Institution d'Etudes médiévales, 95, avenue Empress.

[2] Il ne sera pas inutile de rappeler les plus récentes études sur la mariologie d'Albert : J. Bittremieux, *S. Albertus Magnus, Ecclesiæ Doctor, præstantissimus mariologus* (Eph. theol. Lovan., x, 1933) ; — M.-J. Congar, O. P., *Le « Je vous salue Marie » d'Albert le Grand* (Année dominicaine, 1932) ; — M. Cordovani, O. P., *La mariologia di S. Alberto Magno* (Angelicum, ix, 1932) ; — H Albers, *La mediacion universal de la S. Virgen segun el B Alberto Magno* (La vita sobrenatural, 1929 1930) ; — J.-M. Bover, S. J., *La mediacion universal de la santissima Virgen en las obras del B. Alberto Magno* (Gregorianum, vii, 1926) ; — P. Miranda, O. P., *Sant'Alberto M. y la mediacion universal de la santissima Virgen* (La vita sobrenatural, 1932 1933) ; — etc.

de la médiation mariale : le *Fiat* de l'Incarnation marque la première collaboration de Marie et sa première action médiatrice. Cette collaboration se poursuit durant toute sa vie, mais spécialement au Calvaire ; elle se parachève au ciel. Albert professe que la Vierge est reine de miséricorde et qu'elle peut disposer à son gré de tous les fruits de la rédemption. Il prélude ainsi aux modernes qui s'attachent, dans la médiation mariale, à mettre surtout en relief le rôle exercé par Marie du haut du ciel : *médiatrice de grâces*.

Le mot *corédemptrice* est absent de la terminologie d'Albert ; l'idée que les modernes veulent exprimer par ce terme discutable est rendue par une expression fort pertinente : *adjutrix redemptionis*. Mais l'aide apportée au Christ dans la rédemption des hommes marque simplement la maternité spirituelle de Marie à l'égard de tous.

Les caractères de la médiation mariale sont : l'universalité (Marie dispense à *tous* les hommes *tous* les bienfaits divins), l'efficacité de l'intercession, et enfin la dépendance à l'égard de la médiation de Jésus : *mediatrix ad mediatorem*. Albert ne s'est jamais posé la question de l'antériorité de la maternité spirituelle par rapport à la médiation : pour lui, les deux prérogatives sont connexes et inséparables.

Toutes ces affirmations de la mariologie albertinienne ont été retenues par la théologie contemporaine. Ce n'est que sur des points secondaires que certaines analyses ont été poussées plus avant.

Un aspect exclusivement théologique de la médiation mariale, c'est la nature de sa causalité. Dans la phase terrestre de sa médiation, Marie, coadjutrice de la rédemption, a été en premier lieu cause *dispositive*. Albert n'emploie pas expressément ce terme, mais il envisage la vérité qu'il exprime. En plus de cette causalité dispositive, Marie a encore exercé une causalité *de coopération*. Nous trouvons à ce propos des formules frappantes : « *Consors passionis, adjutrix facta est redemptionis et mater regenerationis* [1]. » « *Et sic sola fuit, cui datum est hoc privilegium, scilicet communicatio passionis, cui Filius ut dare posset præmium voluit communicare passionis meritum et ut ipsam participem faceret beneficii redemptionis, participem esse voluit et pœnæ passionis ; quatenus sicut fuit adjutrix redemptionis per compassionem, ita mater fieret omnium per recreationem* [2]. » La compassion de Marie fut donc, en union et dépendance de Jésus, un sacrifice, sacrifice expiatoire et méritoire, ordonné comme celui du Christ à la rédemption des hommes. En parlant de mérite, il ne peut être question pour Marie que d'un mérite de convenance, le Christ seul ayant pu mériter pour nous d'un mérite de justice.

Au ciel, comment s'exerce la médiation de Marie ? Causalité de simple intercession, ou causalité efficiente ? On sait que l'accord est loin d'être fait entre modernes sur ce sujet. La mariologie d'Albert est ici muette. Nous pensons que l'explication proposée dans notre dernière Chronique de théologie pourrait cadrer avec les principes qu'il a posés [1].

Le P. Desmarais a su mettre en relief les grands traits d'une théologie mariale, telle qu'on la peut constituer en glanant dans l'œuvre d'Albert le Grand. Le travail présentait de sérieuses difficultés. Ainsi que le fait remarquer le P. Chenu dans sa magistrale préface, « on retrouve chez Albert, conformément aux procédés du temps,... tout un appareil d'affabulation qui nous surprend aujourd'hui, quand nous avons la patience de le suivre : exploitation symbolique des propriétés de la nature, exégèse morale des récits de l'Ecriture, multiplication du sens des mots, métaphores en séries, rythmes verbaux exprimant des parallélismes spirituels, etc... » Il a fallu décanter, à l'usage de la science théologique, tous ces thèmes dont l'expression relève de genres littéraires déterminés, dans un milieu et un temps donnés. Ce travail de patiente et sagace critique, le P. Desmarais l'a mené à bien, élevant ainsi un beau témoignage de science et de piété à la gloire de S. Albert et de la Vierge Mère.

La synthèse du P. Desmarais transporte la théologie mariale de S. Albert le Grand dans des cadres modernes. L'ouvrage du P. Marie Albert Genevois, O. P., *Bible mariale et mariologie de S. Albert le Grand* [2] essaie au contraire de restituer à cette théologie mariale son cadre objectif, la Sainte Ecriture. Au Moyen Age, dans toutes les écoles, la Bible est le manuel. Et cela est vrai tout particulièrement d'Albert le Grand : c'est la Bible qu'il explique d'abord et surtout.

S'inspirant de ce cadre médiéval, le P. Genevois a voulu reconstituer une « Bible mariale » authentiquement albertinienne, en exposant la doctrine mariale de S. Albert sous forme de commentaire scripturaire.

Une telle étude présente des avantages à plus d'un point de vue : l'histoire de la doctrine, sinon l'exégèse ne pourra qu'y gagner. L'histoire de la doctrine d'abord, car, avant la grande scolastique, la théologie a surtout consisté en une connaissance de l'Ecriture, interprétée non seulement en son sens littéral, mais dans tous ses sens spirituels. La doctrine mariale se prête admirablement à ce genre d'adaptation, et l'étudier sous cet aspect chez un homme qui a recueilli à peu près tout ce qui a été dit avant lui, nous promet une pénétration plus profonde de la pensée des anciens auteurs et d'Albert le Grand lui-même. L'exégèse y gagnera-t-elle ? L'auteur veut l'espérer, car les sens spirituels de l'Ecriture, chez S. Albert, « fournissent de si belles inspirations que l'on voudrait voir se revaloriser un peu cette partie négligée du patrimoine théologique » (p. 10).

[1] *Mariale*, q. 51.
[2] *Ibid.*, q. 148 150.

[1] Après avoir expliqué que la causalité d'intercession suffit au ciel, nous ajoutions : « Que si l'on veut à tout prix faire rentrer l'exercice de la médiation universelle dans la catégorie de la causalité efficiente, on le pourra, mais à la condition de ne pas séparer dans cette causalité la Mère du Fils (c'est bien là l'idée centrale d'Albert) : c'est Jésus qui agit et, près de lui et avec lui, comme à la Croix, agit Marie. Les deux actions n'en font qu'une en réalité et l'action de Marie est absorbée en celle de Jésus dont elle est inséparable » (*Ami* 1935, p. 581).

Sur l'action de Jésus (causalité physique dans l'âme), voir *Ami* 1935, p. 728.

[2] In-8 de 200 p., 28 f. 95. — Editions Mariales, St-Maximin (Var).

Il s'en faut de beaucoup qu'Albert ait employé les sens spirituels de l'Ecriture sans discernement. Dans la deuxième partie de sa savante introduction, le P. Genevois remet toutes choses au point exact. D'après notre Docteur, les articles de foi peuvent être exposés et expliqués, soit en vue de la défense de la vérité, soit en vue de l'exhortation à la vertu. Défense et exhortation ne forment, certes, qu'une seule et même théologie, mais ces deux buts et ces deux méthodes président à deux catégories d'ouvrages. « *Iste modus,* dit Albert en parlant de la « défense », *est scientiæ istius libri* (les Sentences) ; *alii autem* (l'exhortation) *modi sunt observati in Biblia* [1]. » « Si donc se pose la question de la valeur des sources scripturaires de sa mariologie, il faut distinguer de même : lorsque l'explication mariale en est donnée dans l'un des ouvrages que nous appelons aujourd'hui théologiques (les deux *Sommes,* l'écrit sur les *Sentences),* on peut en conclure qu'elles appartiennent à l'*argumentatio congrua a ratione auctoritatis.* Ce sont des autorités sérieuses qui peuvent admettre le sens allégorique, mais dûment contrôlé » (p. 30).

Toutefois, il faut bien reconnaître que les textes utilisés par Albert appartiennent en plus grand nombre à l'autre catégorie : le sens moral est souvent utilisé, et souvent aussi le sens allégorique. Logique avec lui-même *(alii modi sunt observati in Biblia),* il pense que c'est le Saint-Esprit qui surajoute ces sens au sens littéral et historique. Il use donc sans scrupule et de propos délibéré de l'allégorie ; il l'a fait surtout dans les œuvres qui visent à l'exhortation. Trouve-t-on aussi le sens accommodatice ? Il est difficile de le dire, car il ne semble pas qu'Albert ait soupçonné une différence entre les sens spirituels et le sens accommodatice. En bref, conclut le P. Genevois, « S. Albert *expose* les vérités de la foi ; il ne tient pas à les *prouver ;* il les appuie de textes scripturaires, mais l'important pour lui est la vérité de la proposition qu'il avance, nullement conditionnée par la portée réelle du texte qui la soutient : c'est assez si celui-ci l'illustre de quelque façon. Ses sources scripturaires, en quelque sorte, ne sont pas des « sources » ; leur interprétation dérive de présupposés dogmatiques ou traditionnels. »

On voit tout l'intérêt qui s'attache au travail érudit du P. Genevois. Non seulement il constitue un répertoire critique et admirablement dressé des textes invoqués par Albert dans l'exposé de la théologie mariale, mais il permet de comparer nos positions actuelles avec celles du Moyen Age. Prophéties et figures de la Vierge dans l'Ancien Testament apparaissent dans un cadre doctrinal qui les unifie, tandis que l'exégèse contemporaine tend à les dissocier.

Deux tables aideront particulièrement le lecteur dans ses recherches : table des types et figures de Marie, table dogmatique.

L'ouvrage du P. Genevois est une œuvre d'érudition de première valeur, complément indispensable de la synthèse théologique du P. Desmarais.

2. Mariologie du Bienh. Duns Scot. — L'ouvrage que nous offre sous le titre général *Theologiæ marianæ elementa Joannis Duns Scoti, doctoris mariani* [1], le P. Charles Balic, O. F. M., réunit toutes les qualités d'une œuvre doctrinale et d'un travail d'érudition. Il est vrai que ce travail est le fruit de longues et patientes recherches : plus de cent manuscrits des œuvres éditées et inédites de Duns Scot ont été compulsés.

Le P. Balic avait un triple motif de s'imposer un tel luxe de précautions en vue d'obtenir un texte d'une pureté parfaite. Tout d'abord, l'état actuel des études mariales l'incitait à reconstituer, avec les moindres nuances de perfection et d'authenticité, la pensée du Maître qui le premier a parlé si exactement de l'Immaculée Conception, devançant de plusieurs siècles les décisions de l'Eglise. Ensuite, comme on l'a déjà fait à Rome pour S. Thomas d'Aquin, à Quaracchi, pour S. Bonaventure, une édition vraiment critique des œuvres de Scot est désirable : le présent volume est comme un specimen de l'édition souhaitée. La théologie mariale de Scot, en effet, touche à de multiples questions de l'œuvre générale du Docteur Subtil : grâce et péché, incarnation et motif de l'incarnation, rédemption, sacrements, etc. En réunissant en un seul tout des doctrines éparses, on facilite déjà la connaissance des meilleures parties de l'œuvre du Docteur franciscain. Enfin — et c'est peut être là une raison déterminante — c'est le vœu de tout l'Ordre franciscain que le pape Pie XI inscrive prochainement au catalogue des saints ce Docteur du Moyen Age, que la Vierge a eu comme défenseur de son honneur. Scot n'est-il pas par excellence le Docteur marial, *Doctorem marianum,* le porte-étendard de Marie, *vexilliferum,* le Chef de ses dévots serviteurs, *Ducem ?* Et ne convient-il pas de mettre en lumière la sainteté personnelle de celui qui s'est fait, pendant sa vie, le champion de la sainteté de la Mère de Dieu ?

Tous les théologiens souscriront à ces raisons si pertinentes.

La médiation mariale, si importante, si fondamentale dans l'œuvre de la rédemption, semble avoir échappé à Scot. Ou du moins, dans le volumineux fascicule que publie le P. Balic, il n'en est point encore question. D'ailleurs l'article remarquable du P. Raymond sur *Duns Scot,* dans le *Dict. de Théologie catholique,* nous laisse entendre qu'à part les questions de l'Immaculée Conception, de la maternité divine et de la virginité perpétuelle, la théologie mariale de Scot est assez déficiente (t. IV, col. 1898).

Le fascicule II A [2], qui constitue le présent volume, s'ouvre par de longs prolégomènes (pp. I-CLVI) relatifs aux manuscrits dont l'auteur s'est servi, ou même dont il n'a pas voulu se servir. Nous trouvons ici des renseignements extrêmement précieux sur l'œuvre générale de Scot, l'authenticité de certains ouvrages peu connus, *Ordinatio in III Sent.,* diverses *reportationes,* la *disputatio parisiensis* sur l'immaculée conception, les *theoremata,* etc. L'article du P. Raymond devra sur bien des points être complété.

[1] *In I Sent.*, dist. I, a. 5.

[1] In-8 de CLVI-452 p., 89 f. 50. — Typographie Kacic, Sebenik (Yougoslavie).

[2] Le fascicule I de la *Bibliotheca mariana medii ævi,* édité à Sebenik, comprenait les *Questions disputées* de Jean de Pouilly (de Polliaco) et de Jean de Naples. Voir *Ami* 1933, p. 45.

Viennent ensuite trois séries de textes concernant la théologie mariale.

Dans la première, nous trouvons des textes déjà édités et appartenant soit à l'*Opus oxoniense* (Commentaire sur les Sentences), soit aux *Reportata parisiensia*. Des autres œuvres éditées, l'auteur a extrait trois pages (170 172) de textes brefs, mais significatifs. Les questions empruntées à l'*Opus oxoniense* et à l'*Opus parisiense* concernent : 1° la prédestination du Christ et de sa mère, 2° l'Immaculée Conception, 3° le mariage de S. Joseph et de Marie, 4° la maternité de la Vierge Marie par rapport au Christ, 5° la filiation réelle du Christ par rapport à Marie.

Dans la seconde, apparaissent les textes inédits touchant les mêmes questions, et empruntés à diverses *reportationes*, extraites principalement des mss. de Valence et de Barcelone, mais revues à l'aide des mss. d'Oxford et du Vatican. D'une manière générale, les textes accusent ici un développement plus considérable.

Enfin quatre questions inédites sur les mêmes sujets (à l'exception du mariage de Marie et de Joseph) sont empruntées au manuscrit de Trèves et reçoivent un complément de précision des variantes fournies par d'autres manuscrits.

L'ouvrage se clôt par six tables, ouvrages et manuscrits employés, textes de l'Ecriture, auteurs, noms propres, choses, questions traitées et enfin index général Nous serions incomplet si nous omettions de signaler que toutes les références ont été soigneusement relevées et contrôlées.

Le P. Balic a ainsi fourni un effort prodigieux de science théologique, d'érudition et de critique. La haute valeur de son ouvrage ne pourra être contestée par personne. Sa « Théologie mariale de Duns Scot » demeurera un instrument de travail précieux, non seulement pour diriger les recherches à travers l'œuvre immense du grand Docteur franciscain, mais encore pour en découvrir les antécédents dans l'antique tradition de l'Eglise.

3. Mariologie de S. Bernard. — A la théologie didactique d'Albert le Grand et de Duns Scot, S. Bernard avait préludé par un chant poétique de louanges en l'honneur de la Vierge Marie. De ce chant, les strophes viennent d'être reconstituées par la plume savante et pieuse de Dom Dominique Nogues, abbé de N.-D. de Thymedeuc, dans la *Mariologie de S. Bernard* [1]. Mais ce chant n'est pas seulement poétique : il est doctrinal, d'une doctrine douce et austère à la fois, comme la figure du célèbre Abbé de Clairvaux. Il semble que Dom Nogues soit pleinement entré dans la pensée de S. Bernard en donnant à son livre cette allure vivante et palpitante qui correspond si bien aux sentiments dont vibrait le cœur de Bernard à l'égard de la Mère de Dieu. Et c'est précisément l'une des grandes qualités de cet ouvrage, d'allier le fond d'une théologie très sûre et très profonde à la forme d'une présentation très littéraire et très moderne. On a dit de S. Bernard qu'il se dresse sur les confins des temps anciens et des temps actuels, pour transmettre le passé à l'avenir : *ultimus inter Patres, primis certe non impar*. C'est pourquoi l'écho de sa doctrine retentit encore dans l'enseignement des contemporains, et Dom Nogues ne manque pas de le signaler à chaque occasion. — Une autre qualité précieuse de son livre, c'est d'avoir su, tout en conservant la fraîcheur et la poésie des textes originaux, satisfaire aux exigences de la critique. Nous sommes bien certains que pas une citation n'est inauthentique, que pas une référence n'est inexacte.

L'ouvrage comporte six chapitres.

Le premier décrit « les sources et l'évolution de la dévotion de S. Bernard pour Marie. » L'éducation familiale, avec la douce et forte influence d'Aleth de Montbard ; la formation sociale dans le rayonnement d'un père chevaleresque, le preux Tescèlin ; l'éducation religieuse sous la direction de S. Etienne Harding dans l'atmosphère cistercienne ; les prévenances même de Marie, favorisant le jeune Bernard d'apparitions et de grâces ; tout a concouru à faire de Bernard le dévot serviteur et chantre de Marie.

Les trois chapitres suivants indiquent les différents points de vue de la mariologie bernardine.

Tout d'abord, la « Vierge Marie » avec les prérogatives de grâce, de pureté, d'humilité, qui sont la suite de cette virginité parfaite. Dom Nogues a résolu, d'une façon qui semble aussi solide qu'élégante, le problème de l'Immaculée-Conception chez S. Bernard. Qu'on se rappelle la théorie des anciens, n'admettant l'animation de l'embryon humain qu'après le troisième mois :

« Si S. Bernard refuse la sainteté à Marie, c'est précisément parce qu'il ne l'envisage que dans sa conception active, sa génération physique ou dans sa conception passive non consommée, pendant la période d'organisation de son corps avant son animation, *nullement dans sa conception passive complète, c'est-à dire au moment de l'union de l'âme et du corps*. Il ne considère que la chair de la Vierge. Elle lui vient d'un homme et d'une femme selon les lois de la nature et non par l'opération du Saint Esprit ; elle a donc contracté de ce fait ce qu'il appelle une souillure, une contagion, c'est-à-dire la cause même du péché originel, nullement l'effet... [Mais] le sujet propre de la sanctification ou du péché ne peut être qu'une personne, une âme raisonnable. S. Bernard le savait bien, mais il parlait le langage de son temps et quand il dit que Marie a été purifiée, sanctifiée dans le sein de sa mère *après sa conception*, il s'agit toujours de cet embryon d'être humain qu'on peut qualifier d'impur de par son origine, puisqu'il prend racine dans la concupiscence. Que Dieu lui adjoigne pour l'animer et le compléter une âme créée dans la sainteté et on pourra dire que cet embryon a été purifié, lavé, sanctifié après sa conception, par l'infusion de cette âme » (p. 35).

Puis, c'est la « Mère de Dieu, » avec la gloire singulière de cette prérogative inouïe de la maternité dans la virginité. Bernard suit toute la trame de la vie de Marie aux « lueurs de la croix montante. » Si Marie est Mère de Dieu, c'est pour souffrir en union avec Jésus, et le souvenir de la Passion de Jésus, de la Compassion de Marie est toujours actuel et présent au cœur de Bernard. L'Abbé de Clairvaux a chanté en termes magnifiques « l'âme plus que martyre, » en laquelle « le sentiment de la compassion a surpassé la sensation de la douleur physique. » Mais Marie, ayant

[1] In-12 de 244 p., 12 f. — Paris, Casterman.

accompagné Jésus dans les souffrances, le suivra dans la gloire, par le triomphe de son Assomption. Et la conclusion vient naturellement sur les lèvres de Bernard : « La Vierge est la voie royale par laquelle est venu le Sauveur .. Appliquons-nous à monter par cette voie vers Celui qui l'a suivie pour descendre jusqu'à nous et, par Marie, à nous élever dans la grâce de Jésus. »

Nous arrivons ainsi au troisième aspect étudié par Bernard : « la Mère des hommes » Ici, Bernard est précurseur. Il a une conception vigoureuse et nette de la maternité de grâce et de la médiation de Marie. Marie, nouvelle Eve, constitue dans l'ordre de la Rédemption une première revanche de Dieu. Sur ce point, Bernard est vraiment le transmetteur de la pensée des Pères aux théologiens modernes : « Eve fut instrument de séduction, Marie, de propitiation ; Eve fut cause de la prévarication, Marie devint le canal (l'aqueduc) de notre rédemption. » La médiation de Marie est mise en un relief saisissant par S. Bernard :

« Au Christ souffrant sa passion, (Marie) apporte en complément sa compassion ; après lui avoir donné une nature si frémissante, un cœur si vulnérable à la pitié, elle confère au plan de l'Incarnation une plus value accidentelle de suavité, d'attendrissante sollicitude pour les êtres de faiblesse que sont les humains ; vraiment associée du Rédempteur, sa *coadjutrice,* elle partage sa haine de Satan, combat avec lui, souffre avec lui, triomphe avec lui. Solidaire de la lutte, c'est le sang de Marie qui se révolte en Jésus contre la tentation. C'est elle qui, par lui, écrase la tête du venimeux reptile; par sa prière irrésistible, par sa correspondance harmonieuse à la divine volonté, par *son sacrifice,* elle s'unit au Rédempteur, épouse son idéal sanglant, communie à ses angoisses et à ses douleurs, coopère efficacement à notre salut et devient *co-rédemptrice* » (p. 129-130).

En résumant en ces termes la doctrine de S. Bernard, Dom Nogues nous avertit expressément (p. 146) que le qualificatif « co adjutrice[1] » est plus théologique que le terme de « co-rédemptrice. »

De ces prérogatives de Marie découle « le culte que nous lui devons » et qui fait l'objet du chapitre ve. Ce culte est surtout un « retour vers Dieu par Marie. » Par elle, doivent passer nos prières, nos offrandes, nos sacrifices ; mais par Marie aussi nous viendra la grâce... Ne croirait-on pas entendre plusieurs siècles d'avance le Bienh. Grignion de Montfort prêchant son « Tout pour Jésus par Marie » ?

Un dernier chapitre étudie la spiritualité mariale de S. Bernard. Dans sa propre vie et dans ses sentiments, tout d'abord, Bernard fut le disciple fidèle de la « Mère du bel amour ». Puis, c'est, à travers le temps et l'espace, l'irradiation de cette spiritualité : les disciples qu'elle a formés, les faveurs qu'elle a attirées, les inspirations liturgiques dont elle est la source, l'art lui-même qu'elle a vivifié.

Le livre de Dom Nogues est un monument à la gloire de Bernard et à la gloire de Marie.

[1] Employé communément, on l'a vu, par les auteurs du Moyen Age.

4. Mariologie de S. Alphonse de Liguori. — Le P. Clément Dillenschneider, rédemptoriste, a publié, dans les *Studia Friburgensia,* en deux volumes, *La mariologie de S. Alphonse de Liguori*[1]. Le premier, déjà paru depuis quatre ans, a pour sous-titre : *Son influence sur le renouveau des doctrines mariales et de la piété catholique après la tourmente du protestantisme et du jansénisme.* Le second, qui vient de nous parvenir, étudie les *sources* de S. Alphonse et fait la *synthèse doctrinale* de sa mariologie.

Le premier volume décrit dans ses grandes lignes les divers courants d'opposition à la mariologie traditionnelle, depuis l'humanisme railleur d'Erasme jusqu'aux griefs des *Monita* de Widenfeldt et de *La Regolata divozione* de Muratori. C'est l'objet de la *première partie.*

Si les abus de la dévotion mariale au XVIe siècle sont un fait, il était loisible de les signaler sans les pousser au noir ; les *humanistes* les généralisèrent et les dénaturèrent au-delà de toute mesure. On connaît la répugnance souvent peu élégamment exprimée par Erasme à l'égard des doctrines spéculatives et de l'explicitation du contenu dogmatique par les « théologastres ». Malgré les effusions les plus onctueuses, la mariologie d'Erasme se ressent de cette disposition d'esprit. La grâce dont Marie est pleine ne serait que la grâce physique de la beauté ; les titres qui célèbrent sa puissance et son intervention dans les affaires de notre salut n'auraient aucun droit de cité dans la piété chrétienne, n'existant pas dans l'Ecriture. En conséquence, Erasme dénonce comme des exagérations les pratiques les plus légitimes de la dévotion envers Marie. Son influence sur la mariologie a été néfaste.

Plus funeste encore, parce que provenant d'esprits révoltés, l'influence de *Luther* et de *Calvin.* Plus Luther s'enfonce dans ses théorie sur le péché originel, sur la justification extérieure et la médiation unique du Christ, plus il abandonne les idées catholiques sur la perfection de Marie, sa sainteté et sa toute-puissante médiation. D'un caractère froid et altier, Calvin est plus radicalement ennemi de la Vierge. Mais Luther comme Calvin renient ce qu'ils avaient d'abord enseigné et, après avoir ménagé les susceptibilités de leurs adhérents, en vinrent à attaquer la pureté de la Mère de Dieu.

Après le protestantisme, voici le *jansénisme.* Respectueux du dogme, les jansénistes se sont montrés adversaires du culte. Ils n'ont rien compris au souple progrès de la dévotion. Leurs principes terrifiants sur le mystère de la grâce s'harmonisaient difficilement avec un culte filial et confiant envers la Sainte Vierge. La codification des erreurs antimariales jansénistes fut faite dans les *Monita salutaria B. Mariæ Virginis ad cultores suos indiscretos* (1673), d'Adam Widenfeldt, jurisconsulte de Cologne, traduits plusieurs fois en français, notamment à Lille par Dom Gerberon, censurés à Rome en 1676. Ces avertissements prétendus salutaires ne sont, en somme, qu'une série de griefs injustifiés contre la mariologie catholique, réunis sans lien apparent, mais avec

[1] Tome I, in-8 de XVIII-406 p. ; tome II, in-8 de VIII-307 p. — En vente à Paris, chez J. Vrin, 6, place de la Sorbonne.

une habileté à laquelle un lecteur non averti et quelque peu ingénu se laisserait prendre. Ce fut d'ailleurs le cas de l'évêque de Tournai. Mais Bourdaloue dénonça les *Monita* comme une « erreur déguisée sous des termes captieux et pleins d'artifices,... cachée sous un air de vérité qui impose et qui empêche d'en voir le danger. » L'auteur des *Monita* estime qu'on exagère la portée du privilège de la maternité divine, qu'il y a danger à trop honorer Marie, qu'on aurait tort de mettre une différence spécifique entre le culte de la Vierge et celui des saints. Il incrimine les images et les trop longues prières. La croyance à l'Assomption et à l'Immaculée Conception lui paraît une présomption, puisque Dieu n'a rien révélé et que l'Eglise n'a rien défini. Et, pour tuer la confiance en Marie, il rabaisse la valeur de sa médiation et minimise singulièrement le rôle de la dévotion à la Vierge en tant que signe de prédestination.

La liturgie gallicane et janséniste s'inspira de ces principes : les hymnes furent modifiées, la lecture des livres sapientiaux supprimée à l'Office, bréviaire et missel. Des érudits, comme Launoy, Bailly, Le Nain de Tillemont, souscrivirent, bien qu'en moindre mesure, à ces tendances regrettables.

Quant à Muratori, il attaque, dans *La regolata divozione,* des abus véritables, mais, hélas ! il porte également des coups assez rudes à l'Immaculée Conception qu'il appelle une *opinio humana errori obnoxia.* Il fait à la dévotion « indiscrète » trois griefs principaux : exagérer le *pouvoir d'intercession* de Marie, prôner une *médiation spéciale* de la Vierge au risque de compromettre celle du Christ, donner une *importance excessive au recours à Marie.* Le P. Dillenschneider n'hésite pas à qualifier de « désastreux » les effets d'une telle opposition, sourde et hypocrite, au culte de la Sainte Vierge.

Bien avant la publication des *Gloires de Marie* par S. Alphonse, une vive réaction se produisait déjà dans le camp catholique, sur le triple terrain de l'apologétique, de la théologie et de la mystique. Retracer cette réaction fait l'objet de la *seconde partie* du volume.

Les défenseurs de la véritable dévotion à Marie surent reconnaître les abus, tout en défendant les prérogatives de la Mère de Dieu. C'est surtout la médiation qu'ils vengent des attaques adverses. On doit citer parmi les défenseurs de Marie, Canisius, Bellarmin, Abelly, Crasset, Boudon, Bossuet, Bourdaloue, Van Ketwigh, O. P., auteur de la *Panoplia mariana,* ouvrage trop peu connu. Ces controversistes s'efforcent de restituer à la théologie mariale sa physionomie authentique. L'erreur avait dressé l'Eglise des temps présents contre l'Eglise primitive, accusant celle-là de s'être, dans la doctrine et le culte marial, écartée de la sagesse des premiers siècles. Les controversistes montrèrent qu'il n'y avait ni heurt ni hiatus entre les données premières de la mariologie catholique et son développement ultérieur parfaitement homogène. Ils défendirent, touchant la coopération de Marie à l'œuvre de notre salut, toutes les conclusions explicitées au cours des siècles. Enfin, ils justifièrent le culte spécial de la Vierge, culte d'honneur, d'invocation, répondant à la suréminente dignité de Marie.

Les *théologiens* eurent leur part à ce redressement : ils cherchèrent à approfondir et à justifier les privilèges de la Mère de Dieu. Sans doute, l'école dominicaine fut dans l'ensemble hésitante sur le privilège de l'Immaculée Conception ; mais, dans un chapitre d'une pondération remarquable, notre auteur montre qu'il y eut même chez les dominicains, des défenseurs de cette prérogative et qu'un grand nombre n'y apportèrent qu'une opposition très modérée. Par contre, il convient de faire une place à part à Suarez, Petau, Novato, Théophile Raynaud, de Rhodes, Contenson.

Deux méthodes s'offraient à eux pour l'explication des prérogatives mariales : la méthode *spéculative* et la méthode *expérimentale,* cette dernière fixant son attention sur le sentiment commun des fidèles. Dans l'étude spéculative des privilèges de Marie, les axiomes de la perfection mariale jouèrent un rôle prépondérant. Restés flottants et assez vagues, malgré la réaction de Gerson, ils se précisent sous l'influence des PP. Petau, Raynaud et d'Argentan et deviennent enfin des instruments plus sûrs de progrès théologique aux mains de mariologues judicieux. L'Immaculée Conception profite de ces travaux. Mais la coopération de Marie au salut du genre humain en reçoit d'intéressantes précisions : les théologiens des XVIe et XVIIe siècles s'attachent surtout à fortifier les positions de l'enseignement catholique, en sauvegardant dans toute son intégrité la rédemption *de condigno* par le Christ et en réservant à la Vierge une participation secondaire et *de congruo.*

Les *auteurs spirituels* appuient les controversistes et les théologiens. Le P. Dillenschneider les divise en trois groupes.

Le premier, qu'il appelle *école traditionnelle,* est dominé par S. François de Sales, lequel, tout en affirmant les thèses traditionnelles, n'oublie pas les difficultés soulevées par les réformés, et sait corriger les exagérations. D'autres, qui marchent à sa suite, ne savent pas aussi bien corriger la mièvrerie sentimentale et imaginative : le P. Poiré, le P. Binet et le P. Paul Barry (celui-ci cependant à un degré moindre) se perdent dans l'énumération de petites pratiques de dévotion au détriment des pratiques plus sérieuses et mieux fondées, petites pratiques qui paraissent donner le ciel au rabais.

Dans un second groupe sont rangés les auteurs relevant de l'école traditionnelle, mais brisant complètement avec les défauts de l'époque précédente : S. Laurent de Brindes [1], le polonais Justin Miechow, O. P., dont le silence prudent sur l'Immaculée Conception est remarquable, Angelo Paciuchelli, O. P., Paul Segneri, S. J., S. Léonard de Port Maurice. La plupart de ces auteurs insistent expressément sur la doctrine de la médiation mariale.

Ni les apologistes, ni les théologiens n'avaient atteint vraiment la foule ; ce fut surtout par la large diffusion des livres de dévotion qu'on put ranimer dans le peuple chrétien la flamme vacillante du culte de la Vierge. Et ce fut là précisément la tâche de ces auteurs spirituels. Les deux

[1] Depuis la publication du livre du P. Dillenschneider, nous avons eu, du P. Jérôme de Paris, *La doctrine mariale de S. Laurent de Brindes* (voir *Ami* 1934, p. 539).

groupes dont on vient de parler y contribuèrent grandement ; mais plus qu'eux encore se distinguèrent les auteurs du troisième groupe, ceux de l'*école bérullienne*. La caractéristique de cette école, qui n'a rien ou presque plus rien conservé des frivolités de l'humanisme, est l'austérité et la vigueur des conceptions. Cependant, en fait, Bérulle, Olier, Eudes, Grignion de Montfort, tout en suivant leur génie propre, ont pensé de Marie tout ce qu'en pensait le Moyen Age. L'originalité de leur mérite est d'avoir approfondi certains aspects de la mariologie traditionnelle et d'avoir accompli un bel effort doctrinal. Ils ont renouvelé la dévotion à la Vierge, en ce sens qu'ils ont légitimé, organisé, propagé certaines pratiques de piété mariale déjà existantes. Le point de départ doctrinal est l'incarnation : mère de Dieu, Marie est par là-même, surtout après le Calvaire, une médiatrice à l'égard du corps mystique M. Olier met en relief sa prérogative de « reine du Clergé » ; Boudon, archidiacre d'Evreux, donne ses *Avis catholiques*, opposés aux *Monita* de Widenfeldt. Et Grignion de Montfort légitime la doctrine du saint esclavage, déjà mise en honneur par Boudon. Par ses conceptions originales, fondées sur le mystère de l'Incarnation, cette école a prouvé invinciblement contre le protestantisme et le jansénisme la parfaite homogénéité et l'étroite union de la théologie mariale et de la théologie tout court. En traduisant sa doctrine en quelques dévotions fortes et austères, elle a démontré une fois de plus l'intime et nécessaire connexion du dogme et du culte marial.

Le terrain était donc préparé quand parurent les *Glorie di Maria* de S. Alphonse. Dans une *troisième partie*, le P. Dillenschneider étudie le rayonnement de cet ouvrage dans tous les pays, et plus spécialement en ceux qu'avait entamés l'opposition antimariale de la Réforme et du jansénisme. Controversiste, Alphonse de Liguori défend victorieusement contre Muratori la double vérité de la conception immaculée et de la médiation universelle. A l'encontre des rigueurs jansénistes, il montre le rôle bienfaisant de Marie dans l'économie du salut. En cela, il suit la ligne des traditions les plus vénérables. Dès avant Nicée, Marie est tenue pour l'Eve nouvelle, secourable mère du nouvel Adam, sa coadjutrice dans la restauration du genre humain. Et depuis, c'est sous ces traits de médiatrice débonnaire que le sentiment chrétien s'est complu de préférence à la contempler et à s'éprendre d'elle. S. Alphonse est donc avec la tradition en offrant dans les *Glorie* un code de confiance salutaire.

Théologien saintement utilitaire, il s'efforce de mettre en relief le rôle miséricordieux de la Vierge à notre égard, pour nous stimuler à régler l'attitude de nos âmes sur l'âme de la Mère des hommes. Dans l'économie de la grâce de Dieu telle que l'envisage « le Docteur de la prière », la dévotion à Marie a son rôle à jouer. Dévotion qu'il veut sagement réglée ; mais dévotion qu'il proclame nécessaire au salut, au point qu'il lui semble « moralement impossible » qu'un chrétien se damne, s'il est fidèle serviteur de Marie.

Le P. Dill. nous fait ainsi admirer le sage optimisme de S. Alphonse. Optimisme rempli d'une efficacité salutaire. Les *Glorie di Maria*, livre des humbles, auxquels ses multiples éditions et traductions sont venues apporter tant de consolation et d'espoir, sont vraiment des idées traditionnelles sur la dévotion à Marie, la synthèse, non d'ordre ontologique, (qui serait de rigueur dans un traité de théologie spéculative), mais d'ordre pratique, telle que la pouvait rêver le cœur des fidèles.

On le voit par cette trop rapide analyse : ce premier volume a une portée considérable au point de vue de l'histoire des doctrines mariales aux XVIe et XVIIe siècles et de la position prise par S. Alphonse en face des exagérations jansénistes. Le second volume fournit *La synthèse doctrinale de la mariologie alphonsienne :* non pas simple développement de la troisième partie du premier volume (quelques traits cependant s'y retrouveront), mais véritable traité de mariologie, logiquement construit d'après les principes et les affirmations de S. Alphonse. Sans doute, les *Glorie* sont loin de présenter cet ordre logique : visant avant tout la masse des fidèles, soucieux de les édifier autant que de les instruire, S. Alphonse coule toute sa doctrine mariale dans un cadre liturgique sans prétention. Mais, afin de mettre en relief les richesses doctrinales des *Glorie,* le P. Dill. n'a pas hésité à les désarticuler pour en verser le contenu dans le moule d'une synthèse vraiment organique.

Une première partie, très brève, établit les sources de la mariologie alphonsienne : l'Ecriture, de laquelle le saint Docteur fait de nombreuses applications accommodatices et qui se complète d'emprunts aux apocryphes, dont S. Alphonse s'inspire, non directement, mais à travers les citations des Pères ou les récits des historiographes ; — la Tradition, dont l'enseignement lui parvient par les Pères, les Docteurs ou la liturgie ; — enfin le sens chrétien, dont les manifestations sont si nombreuses dans le domaine de la mariologie [1]. Un chapitre spécial explique en bonne part, d'une façon peut-être trop bienveillante, l'utilisation par S. Alphonse des révélations privées et des récits merveilleux. Si ces « industries de la piété » n'ont pas nui au prestige du théologien, elles ne l'ont pas grandi, à coup sûr !

Après ces préliminaires, l'auteur aborde l'exposé didactique de la théologie mariale de S. Alphonse. Il interroge spécialement les *Glorie,* mais sans négliger « certaines références d'une portée nullement négligeable, tirées de l'*Opera dommatica* du saint Docteur. » Cet exposé didactique non seulement coordonne les assertions alphonsiennes, mais en précise souvent les sens contestés. Les opinions de S. Alphonse sont confrontées avec celles des autres théologiens, de sorte que la synthèse doctrinale élaborée par le P. Dill. est une véritable somme mariale dépassant le cadre de la théologie alphonsienne. Nul ne s'en plaindra.

[1] L'auteur rappelle fort justement que ce « sens chrétien » n'a rien à voir avec le sens religieux individuel du modernisme et avec la doctrine modernisante de l'expérience religieuse. Mais nous sommes surpris de trouver certaines assertions qui laisseraient entendre que la théologie catholique n'est entrée que récemment dans la voie qui donne à ce sens chrétien sa légitime part et dans l'élaboration des dogmes et dans la certitude qu'on peut en avoir. *L'Ecclesia discens,* sous certaines conditions, est un témoin infaillible de l'enseignement du magistère ordinaire. Personne n'a jamais révoqué en doute cette vérité.

Faut-il ajouter, à la louange de l'auteur et pour la satisfaction des lecteurs, que les innombrables références indiquées au bas des pages ont été dressées avec le plus grand souci de l'exactitude ?

Les problèmes sont groupés sous trois chefs [1] : mission suréminente de Marie, privilèges de perfection en Marie, et culte marial.

A la *mission suréminente de Marie* se rattachent les problèmes relatifs à la prédestination de Marie, à sa maternité virginale et divine réalisée dans le temps, et à la transcendance de cette maternité. La prédestination de Marie soulève indirectement la question, toujours débattue entre thomistes et scotistes, du motif de l'Incarnation : le P. Dill. ne prétend pas apporter d'élément nouveau à cette question insoluble, mais du moins il démontre d'une façon péremptoire qu'ici S. Alphonse s'est rangé nettement aux côtés de S. Thomas. — De la mission suréminente de Marie relève aussi son rôle de médiatrice. Avec S. Alphonse, le P. Dill montre que Marie a commencé sa fonction de médiatrice, de « Corédemptrice, » dès l'Incarnation et qu'elle ne fait que la continuer au ciel en prenant part à la distribution de toutes les grâces. Dans les *Glorie,* S. Alphonse, — sans doute pour ne pas irriter les jansénistes, — ne prononce pas le mot de « corédemptrice » ; cependant il l'admettait, mais en l'expliquant :

« Nous appelons Marie Corédemptrice, écrit il, non pas qu'elle ait conjointement avec Jésus-Christ racheté les hommes, mais bien, comme le dit S. Augustin, parce que Mère de notre Chef Jésus-Christ et associée, par sa charité, à la naissance spirituelle à la grâce des fidèles dans l'Eglise, elle est devenue aussi notre Mère à nous, qui sommes les membres de ce chef. » (*Opera dommatica,* Naples, 1871, p. 181) [2].

L'étude des *privilèges* de Marie appelle un préambule intéressant : à quels axiomes théologiques doit-on, peut-on se référer pour déterminer plus explicitement les perfections de Marie au regard de sa mission ? Préambule intéressant, disons-nous, car il fait voir sur quels fondements raisonnables se sont appuyés les théologiens de tous temps pour glorifier la Mère de Dieu et, en ce qui concerne S. Alphonse, il montre comment doit être interprété l' « avis personnel » *(il mio sentimento)* auquel recourait parfois le saint Docteur. Voici ce sentiment :

« Lorsqu'une opinion est en quelque manière honorable pour la Vierge, qu'elle n'est pas dénuée de fondement, ni en opposition avec la foi, les décrets de l'Eglise ou toute autre vérité, ne pas la tenir et la rejeter, sous prétexte que l'opinion contraire pourrait être vraie aussi, c'est montrer peu de dévotion à la Mère de Dieu. »

Il faut bien comprendre cette assertion de S. Alphonse. Ce dont il se plaint, c'est la parti pris de ceux qui, sur la simple possibilité du contraire, répudient sans examen les arguments parlant en faveur d'une prérogative mariale et tiennent pour la négative. S. Alphonse était trop bon théologien pour ignorer qu'en matière d'opinion la liberté est de règle, pourvu que cette liberté ne soit pas réclamée au nom d'un préjugé.

Le P. Dillenschneider s'est inspiré des sentiments de S. Alphonse en exposant les privilèges de l'âme et ceux du corps de la Vierge Marie. Là où les décisions de l'Eglise ont fixé la croyance, Immaculée Conception, préservation de tout péché et de tout mouvement de concupiscence, son exposé est pleinement affirmatif. Là, au contraire, où l'Eglise ne s'est pas prononcée, il s'efforce de mettre en relief la pensée de S. Alphonse, d'en montrer le bien-fondé, mais en laissant toute liberté d'opiner en sens différent. Ainsi, sur la mesure de la grâce initiale de l'Immaculée, sur le privilège de l'usage de la raison et du libre arbitre dans la sanctification première de Marie, et sur l'augmentation de la grâce sanctifiante et du mérite en Marie, bien des points sont encore livrés aux « disputes humaines » et notre auteur, tout en apportant d'utiles précisions, s'est gardé de vouloir les imposer.

Quant aux privilèges corporels de la Vierge Marie, après avoir relevé les positions de S. Alphonse au sujet du vœu de virginité fait par Marie et les avoir comparées aux assertions des autres Docteurs, notre auteur aborde la question de l'assomption de Marie. On doit lire ces pages si pondérées, qui résument l'état actuel de la question au point de vue d'une définition dogmatique possible. Tous les aspects du problème sont sobrement, mais judicieusement envisagés. Finalement, l'auteur ne se prononce pas sur la « définibilité » de l'Assomption.

La dernière partie de l'exposé doctrinal s'attache, en quelques pages, à montrer *la légitimité du culte marial* d'hyperdulie, dont le motif adéquat est, pour S. Alphonse, « les dons et les vertus plus éminentes de la Mère de Dieu, » sans que pour autant notre saint Docteur prenne position pour le motif formel invoqué par S. Thomas (la dignité de Mère de Dieu) ou pour celui que proposent les nominalistes (la maternité divine revêtue de ses privilèges connexes de grâce et de vertus).

Un index analytique des matières permet au lecteur de reconstituer facilement la synthèse des doctrines étudiées dans ce volume, qui répond parfaitement aux espérances qu'avait fait concevoir le tome 1er.

5. Mariologie du P. Monsabré. — C'est aussi une sorte de mariologie, extraite des œuvres oratoires du P. Monsabré, que M. le chanoine J. Chapeau nous offre sous le titre : *La Vierge Marie* [1]. On trouve ici le meilleur des discours consacrés par l'illustre Prêcheur à la gloire de la Mère de Dieu.

Trois livres. — Le premier, glorifiant *les grandeurs de la Vierge Marie,* reproduit trois confé-

[1] La disposition typographique du livre n'est pas toujours en parfaite correspondance avec les divisions annoncées au tableau synoptique de la p. 52. Nous suivons de préférence l'ordre de la table finale des matières.

[2] Cette explication traditionnelle du rôle de la nouvelle Eve se retrouve chez les auteurs du Moyen Age et même chez les Pères les plus anciens. Mais puisque le mot « corédemptrice » soulève des difficultés et exige des explications, — S. Alphonse s'en rendait compte, — ne pourrait-on proposer une formule ne laissant aucune prise à la discussion ?

[1] *La Vierge Marie,* principaux extraits des œuvres du R. P. Monsabré, rassemblés par le chanoine J. Chapeau. — In-12 de VIII-220 p., 12 f. — Paris, Lethielleux.

rences des « Carêmes » : *Le paradis de l'Incarnation* (1877), *Marie, Vierge et Mère* (1880) ; *Le chef-d'œuvre de la Rédemption* (1881). — **Le deuxième exalte** *la prière à la Vierge Marie, le rosaire, son nom, sa puissance,* **(extraits des** *Discours et panégyriques)* **; avec de petites méditations pour la récitation du rosaire** *(Marie dans le Rosaire).* — **Le troisième, comprenant trois sermons extraits des** *Discours et panégyriques,* **justifie** *le culte universel de Marie,... gloire de la Jérusalem céleste,... joie de la Sainte Eglise,... honneur de la nation française.*

Ce recueil, en attirant l'attention des prêtres et des fidèles pieux sur les richesses mariales contenues dans l'œuvre du P. Monsabré, sera grandement utile à tous. Une table des matières, répartissant tout le contenu du volume en lectures pour chaque jour du mois de Marie, sera vivement appréciée des prêtres du ministère actif.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Monseigneur de Guébriant, *archevêque de Marcianopolis, Supérieur Général de la Société des Missions Etrangères de Paris.* — In-4° de 96 p., avec de nombreuses photogravures. — Séminaire des Missions-Etrangères, 128, rue du Bac, Paris 7e.

Mgr de Guébriant est une des plus belles figures de missionnaires que la France ait fournies à l'Eglise depuis un demi-siècle. En attendant une biographie plus complète, voici une notice bien écrite et superbement illustrée, qui fixera les traits les plus caractéristiques de cette admirable physionomie de missionnaire, d'Evêque et de Supérieur Général.

L'auteur, — le nouveau Supérieur Général, — au nom de toute sa famille religieuse, a voulu dès la première heure tracer « les grandes lignes de cette vie d'action et de dévouement ». En parcourant ces simples pages, où les faits parlent d'eux-mêmes, on reste confondu devant l'immensité de l'œuvre accomplie par Mgr de Guébriant. Mais, comme l'a écrit avec infiniment de justesse le cardinal Lépicier, c'est « la richesse de sa vie surnaturelle qui explique sa prodigieuse activité. »

Econome de son temps, toujours appliqué au gouvernement de sa mission, puis de sa Société, prêt en tout temps à entreprendre de grands voyages au moindre signe du Saint-Siège, il se comptait pour rien : le zèle de la maison de Dieu, la sainte impatience de voir s'étendre le règne du divin Maître, le dévoraient.

C'est là, très exactement, l'impression bienfaisante et surnaturelle qui se dégage de la présente notice. Sa lecture suscitera à l'œuvre si catholique et si française des Missions Etrangères des sympathies plus ardentes encore et même, nous en avons l'espoir et en formons le vœu, de nombreuses vocations.

Joseph UBACH, S. J. — **Theologia moralis** *Codici juris canonici necnon juribus Galliæ, Hispaniæ, Lusitaniæ, Mexici et omnium fere nationum Americæ meridionalis accommodatum.* — Editio altera recognita, aucta. — Deux vol. in-8 de XXIV-681 et XVII-772 p., 20 dollars. — A Buenos-Aires, chez Sebastiani de Amorrortu, Ayacucho, 774 (1935).

Un nouveau manuel de théologie qui se recommande à tous les prêtres, particulièrement aux professeurs et aux étudiants, par sa clarté et sa concision, c'est bien celui que vient d'éditer, pour la seconde fois, avec d'intéressantes retouches et apports nouveaux, le R. P. Joseph Ubach, S. J., professeur à Buenos-Aires.

Dans un premier volume, il expose les traités habituels de la théologie morale fondamentale et spéciale, en adoptant l'ordre fourni par les Commandements de Dieu et de l'Eglise, les devoirs d'état. Le second volume est consacré à l'exposé de la théologie morale sacramentaire et des censures. Un index alphabétique termine l'ouvrage.

Le docte professeur n'entraîne pas son lecteur dans les longues discussions théoriques. Pourtant, il n'omet rien de ce qui est de nature à motiver ses conclusions, toujours nettes, pratiques. De chaque question, il fait une synthèse remarquable de clarté et de brièveté, dans un style classique, pur, simple, agréable. La présentation typographique elle-même des alinéas contribue à charmer le lecteur.

Le souci d'être bien à jour n'est pas le moindre mérite de l'ouvrage. L'auteur s'est documenté aux meilleures sources de l'enseignement de l'Eglise et des auteurs classiques ; il a compulsé jusqu'aux derniers documents ecclésiastiques. Les questions suscitées par la vie moderne sont abordées avec précision et résolues à la lumière de principes sûrs ; on peut s'y fier sans crainte. Nous mentionnerons, pour donner un exemple, les conclusions adoptées sur l'initiation sexuelle, l'eugénisme, l'émancipation des femmes, le salaire, les avis pratiques relatifs aux différentes catégories de pénitents. Toutefois, il est certaines actualités que nous aurions désiré voir prendre place ou être traitées avec plus d'ampleur, comme la récente méthode Ogino-Knaus, ou la théorie de la mort apparente. Mais ces lacunes seront comblées dans la prochaine édition, qui ne tardera pas, car le succès — c'est notre souhait — couronnera le mérite de l'ouvrage.

Les deux sœurs Maurice, par le P. BAETEMAN. — In-8 de 310 p., 12 f. — Evreux, Poussin, éditeur.

La communauté des Filles de la Charité n'est pas prodigue de biographies : elle garde jalousement ses trésors. Le P. Baeteman a voulu consigner la vie et les exemples de deux sœurs, filles d'officier, devenues toutes deux, l'une après l'autre, Supérieures Générales. Les ayant approchées de très près, il estime qu'une exception doit être faite en leur faveur pour préserver leur souvenir de l'oubli et donner leurs vertus en exemple.

Des deux sœurs Maurice, l'une, la Mère Emilie, morte en 1921, était un tempérament ardent, plein de fougue : elle réussit cependant à « le mâter, comme on dompte un fauve » ; elle incarne surtout la lutte et l'effort persévérant. On admire en elle une simplicité délicieuse et une humilité dont l'expression émeut parfois jusqu'aux larmes. L'autre, la Mère Marie, morte en 1932, incarne la bonté, mais une bonté acquise, virile, rayonnante ; elle est un exemple radieux de vie intérieure intense au milieu d'occupations qui cependant ne lui laissent aucun répit.

En étudiant les vertus de ces deux âmes héroïques, en constatant le bien qu'elles ont réalisé, on ne peut s'empêcher d'admirer la sainteté qui les animait intérieurement et... de regretter de ne pas être soi-même saint.

Cette double biographie fera beaucoup de bien à tous ; mais la lecture doit en être particulièrement conseillée aux jeunes filles courageuses qui cherchent leur voie. Elles y apprendront ce qu'est vraiment une « Fille de la Charité ». On connaît bien leur vie extérieure... Mais combien soupçonnent le foyer de vie intérieure qui les réchauffe, anime leur prodigieuse activité et demeure toujours l'âme de leur apostolat ?

IMPRIMATUR
Lingonis, die 11 decembris 1935.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

POUR AVOIR DES PRÊTRES.....

Nous nous permettons d'attirer l'attention des lecteurs de l'*Ami du Clergé* sur l'image dont ils trouveront ci-dessous une reproduction.

Cette image voudrait semer l'idée de la Vocation parmi les enfants de nos Patronages et de nos Ecoles, leur faire connaître le Sacerdoce, les « orienter » vers lui.

L'orientation professionnelle est actuellement, et avec raison, à l'ordre du jour; l'orientation vers le Sacerdoce ne doit-elle pas être l'objet de tous nos efforts et d'un soin particulièrement attentif?

La parole est un moyen très efficace, et vos conversations, au patro ou en colonie de vacances, ont peut-être fait lever des vocations qui n'attendaient qu'un mot pour éclore Mais vous vous êtes aperçu que son action est délicate, limitée, difficile parfois.

Vous trouverez dans cette image une aide pour cet apostolat et cette orientation.

Ce qu'est l'histoire à la doctrine, l'image, à son tour, l'est à l'histoire. Elle la représente aux yeux de l'enfant, elle lui en offre une vue d'ensemble, la fixe plus fortement dans sa mémoire. C'est le moyen intuitif par excellence.

COMMENT SE SERVIR DE CETTE IMAGE ?

En la distribuant, par exemple, après un entretien sur la Vocation, à la fin d'une « Journée de Vocation », etc...

En l'offrant comme souvenir au terme d'une colonie de vacances, — comme récompense au catéchisme, etc ..

Cette image peut être utilisée encore comme image souvenir d'ordination pour être offerte le jour d'une première messe célébrée dans un patronage ou dans un collège. Elle pourrait remplacer telle ou telle image sans intérêt que l'on a coutume d'offrir aux enfants ce jour là, faute d'autre. Elle sera pour eux le résumé du petit entretien fait au cours de la messe sur le Sacerdoce.

Cet humble triptyque se recommande à votre zèle. En le distribuant, vous allumerez peut être au cœur d'un enfant pur et généreux la flamme sacrée qui fait les prêtres et les missionnaires.

Le Prêtre directeur des **EDITIONS NOTRE-DAME DES ANGES**
6, rue de Bagneux, **PARIS VI**e.
C. c. postal : Paris 269-92.

1 à 100 exemplaires, le cent 25 f.; *100 à 500 exemplaires, le cent* 20 f.; *500 à 1.000 exemplaires, le cent,* 15 fr.

Ci-dessus face de la couverture.

Cette belle image en forme de triptyque dépliant est imprimée en bleu foncé ou jaune foncé sur fort papier grume.

Ci-dessous les trois faces intérieures.

suffire à elle seule à captiver les enfants auxquels cette histoire s'adresse.

Une semblable destination explique pourquoi, dans la vie de S. Antoine de Padoue, les faits les plus merveilleux surtout ont été retenus, et Dieu sait s'ils abondent ! Aussi l'auteur s'est-il contenté des principaux. Il termine par un court chapitre relatant comment le P. Marie-Antoine donna une grande extension au culte de son saint Patron dans le midi de la France.

Henri Ghéon. — **Féeries** (collection Perceval). — In-12 de 260 p., 10 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Une œuvre d'Henri Ghéon participe toujours un peu de la féerie : la liberté du jeu, la pureté du chant, les nuances subtiles de la fable, tout y est employé pour toucher les cœurs.

Un jour, notre auteur s'est pris à rêver à certains contes d'autrefois et il en a vu les personnages se détacher soudain de la tapisserie d'or et de soie où les avaient fixés Andersen et Charles Perrault. Dans les trois *Féeries* qu'il nous présente aujourd'hui, on trouvera le prolongement de trois contes, l'amplification de trois rêves : *Peau d'Ane*, tout d'abord, puis *La petite fille aux allumettes* et enfin *La Belle au bois dormant*.

Quiconque lira ce livre, abandonnera agréablement la terre pour quelques instants et se donnera à lui-même un spectacle d'une rare qualité.

Pour guider les tout-petits vers la première communion. — In-12 de 48 p., 2 f. — Editions Alsatia, Colmar.

Cet opuscule offre aux mères et à toutes les personnes qui veulent préparer des enfants à la première communion une méthode à la fois courte et claire, très pratique et surtout à la portée de l'intelligence enfantine. C'est un véritable petit catéchisme de première communion contenant : 1° ce que le petit communiant doit savoir ; 2° les prières habituelles du petit communiant, avec le texte de la « Messe du Croisé. » Il rendra les plus grands services pour l'éducation eucharistique.

V. Lemaître, missionnaire diocésain. — **Le R. P. François Leroy,** *du clergé de Coutances*. — In-8 de 360 p. — Aubanel Père, Avignon.

Le R. P. Leroy est ainsi appelé parce qu'il exerça durant les dix dernières années de sa vie active les fonctions de missionnaire diocésain, en résidence à Notre Dame sur Vire (Manche) Ce fut la période la plus laborieuse et la plus féconde de son existence, celle où il se dépensa sans compter et où les fruits de salut qu'il opéra furent considérables Auparavant il avait été successivement vicaire pendant neuf ans et curé d'une paroisse de 600 habitants pendant vingt-quatre. En 1929, contraint par une douloureuse maladie d'accepter un ministère moins pénible, il fut nommé aumônier de l'hospice de Mortain. Les souffrances physiques qu'il y endura firent de son séjour de trois années en cette maison un long martyre. En 1932, il rendit son âme à Dieu, âgé de soixante-dix ans

Sa vie n'est marquée d'aucun fait extraordinaire : extérieurement elle fut celle de la grande majorité des membres du clergé. Elle offre cependant le spectacle de belles vertus dont il convenait de conserver le souvenir : un jugement droit, la bonté, la délicatesse, la charité poussée jusqu'à la plus entière abnégation, un zèle ardent pour le salut des âmes et, pour couronner le tout, une patience admirable au milieu de douleurs presque intolérables. Son exemple est de nature à encourager les prêtres dans leur lourde tâche et à les réconforter à l'heure de l'épreuve.

M.-H. Lelong, O. P. — **Je récite mon Rosaire,** *ou le chapelet sans ennui*. — In-8 illustré, 5 f. — Colmar, Editions Alsatia.

C'est un art bien difficile de faire passer des idées sérieuses dans des histoires amusantes. Lorsque ces idées concernent la vie intérieure, l'entreprise devient une gageure : on divertit, mais l'on n'instruit pas, ou si l'on enseigne, on n'amuse plus.

Le P. Lelong vient de réussir là où tant d'autres échouent : en un petit livre fort agréablement illustré, il explique aux enfants « le chapelet. » Les histoires, les idées, l'humour, l'émotion, les reparties pittoresques, tout cela ne fait qu'un. On y trouve des descriptions prises sur le vif, avec des réflexions plaisantes et une manière d'envisager les choses parfaitement adaptée aux enfants. Et l'auteur fait ainsi comprendre à ses jeunes lecteurs de profondes vérités et leur donne des conseils pratiques et clairs qui resteront gravés dans leur mémoire.

Le Rosaire est une méthode de prière ; en l'exposant au monde des petits, le P. Lelong a écrit un véritable traité de spiritualité à l'usage des enfants.

P. Lelièvre, aumônier du Lycée Pasteur. — **Papa et maman catéchistes.** — In-8 cartonné de 224 p., avec 26 illustrations de F. Bisson, 12 f. — Paris, Bonne Presse.

L'auteur s'adresse aux parents et aux enfants ou, plus exactement, aux enfants par les parents. Les parents, s'inspirant des explications proposées par M. Lelièvre, pourront réaliser la collaboration de la famille à l'œuvre du prêtre dans la formation chrétienne de leurs enfants. Le livre est, en somme, un catéchisme expliqué et dialogué entre parents et enfants. L'auteur s'est efforcé de présenter des explications claires, des comparaisons suggestives La nécessité d'être bref l'a obligé çà et là à présenter la vérité sans les nuances désirables, ou en lui conservant encore le caractère abstrait qui est le gros écueil de nos catéchismes. Mais ceci, en comparaison de l'ensemble, est minime et ne saurait nous empêcher de considérer ce livre comme digne d'être, pour nos familles chrétiennes, un livre de chevet.

René Banneau. — **A l'ombre de mes clochers.** — In-8 de 278 p. avec 126 dessins, 12 f. — Chez l'auteur, curé à Mazion, par St-Paul (Gironde).

M. le Curé a réuni là les meilleures pages de son Bulletin paroissial On y trouvera, coquettement illustrées de dessins au crayon, les impressions multiples causées par la contemplation des choses créées, ainsi que le récit des différentes manifestations de la vie familiale et paroissiale. En passant, le zélé pasteur détruit parfois ce qu'il appelle « certaines mauvaises herbes, » c'est-à-dire les préjugés et les objections contre la croyance et le devoir religieux.

Les curés de campagne comme M. l'abbé Banneau sauront glaner dans ce recueil les idées qu'ils cherchent parfois pour atteindre leurs ouailles plus sûrement, non seulement dans leur Bulletin paroissial, mais encore en chaire et au catéchisme.

Abbé Van Agt. — **Guide du mariage.** — In-12 de 64 p., 2 f. (réduction par quantité). — Editions Mariage et Famille, 86, rue de Gergovie, Paris 14e.

Les judicieux conseils que renferme ce petit livre en rendront la lecture profitable à tous ceux qui se destinent prochainement au mariage. Avant, pendant, après le mariage, tels sont les trois chefs sous lesquels on peut les grouper. *Avant :* choix du fiancé, formalités préalables ; *pendant :* avis pour le jour même du mariage ; *après :* devoirs des époux, soit entre eux, soit à l'égard de leurs enfants. La matière, on le voit, est vaste, mais l'auteur s'est borné au strict nécessaire. A propos des devoirs mutuels des époux, les abus à éviter sont exposés en quelques phrases très nettes, qui disent tout l'essentiel. La méthode Ogino-Knaus elle même est signalée, mais acceptée seulement avec les réserves que l'*Ami* a formulées dans son n° du 8 novembre 1934

BAS POUR PRÊTRES
demandez échantillons sans engagement ni frais
à fabricant spécialisé DEBORGHER,
185, rue du Halot, TOURCOING.
Préciser laine ou coton et pointure en chaussures.

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe).
Voir *Ami du Clergé*, n° du 28 nov. page 405.

GOUTTE GUÉRISON RAPIDE de l'ACCÈS de GOUTTE par la

LIQUEUR LAVILLE

Spécifique universellement employé depuis un demi-siècle.

DOMAR & Cie, 20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

30.000 IMAGES PAR JOUR !...

Le succès de la collection d'Images Religieuses tout récemment éditées par le

PHOSCAO

continue à s'affirmer tel qu'une nouvelle édition est envisagée.

Nous rappelons que cette collection d'images artistiques en huit couleurs a été conçue à l'intention des catéchistes, directrices de patronages et institutions libres.

Prix : 2 fr. le 100 — 5 fr. les 500 (timbres ou mandats joints à la commande). Ecrire à :

A. DARDANNE & FILS
Docteurs en Pharmacie
1, rue François-Ier — PARIS-8e.

UN BON CONSEIL

Si vous recherchez une maison spécialisée dans la fabrication des fournitures pour appareils à imprimer soi-même à plat, ou rotatifs, ainsi que celles pour machines à écrire, adressez-vous à la maison

FOURMENT (fondée en 1898),
8, rue Latérale Raymond-IV,
à TOULOUSE (Hte-Garonne).

Remise de 10 % aux abonnés de l'*Ami du Clergé*.

L'UNION ARTISTIQUE

A VAUCOULEURS (MEUSE)
A. PIERSON, Directeur

Ste BERNADETTE
PAYSANNE

NOUVELLE CRÉATION

Modèle d'un caractère éminemment religieux et reproduisant dans tous ses moindres détails le costume pyrénéen. — Ne s'exécute pour l'instant qu'en deux hauteurs :

1m 10 en terre cuite :
en blanc . . . 325 fr
polychromé . 407 fr
emballage . . 30 fr.

1m 20 en carton romain :
en blanc . . . 225 fr.
polychromé . 360 fr
emballage . . 36 fr.
port dû.

STATUES
CHEMINS DE CROIX
AMEUBLEMENT
AUTELS CALVAIRES
FONDERIE D'ART

Envoi des Catalogues et photographies sur demande.

— NERVEUX —

Vous qui cherchez un remède à vos maux : neurasthénie, irritabilité, insomnie, convulsions infantiles, crises nerveuses sous toutes formes, vous n'êtes pas incurables, quelle que soit la gravité de votre cas.
NERVIX pour les maladies bénignes.
ANTI-EPILEPTIQUE de LIEGE pour les cas plus graves. Demandez la brochure contenant tous renseignements suffisants pour traitement Lab. Fanyau. 52, r. Cl. Lorrain, Lille.

HORLOGES

"LUSSAULT" ET "LE PELERIN"
pour Clochers, Collèges, Communautés, etc...
Usines : TIFFAUGES (Vendée) près NANTES, et MARÇAY (Vienne).
4.000 HORLOGES livrées en France et à l'Etranger.
Basiliques de : Lourdes, Ste-Anne d'Auray, Albert, Paris (Ste-Thérèse), Toulouse (St-Sernin), etc.

M. POUSSIELGUE-RUSAND ET FILS

ORFÈVRES DE N.S. PÈRE LE PAPE.

3, RUE CASSETTE. PARIS.VI
TÉLÉPHONE = LITTRÉ 52-76.

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par La Bastide (Lozère).
R. C. Largentière 1.699.

CHRISTS ET STATUES
en ivoire, chêne, noyer, buis, pour Eglises et Chapelles
Exécutés par M. REVET et ses Artisans
à des prix calculés au plus juste.
A. REVET 2, rue de Franche-Comté, PARIS (3e),
Maître-Sculpteur sur ivoire et sur bois.
Téléph. Archives 50.05

T.S.F.
C. A. R. A. C.
Les appareils C. A. R. A. C. construits à l'Œuvre des Orphelins Apprentis d'Auteuil
répondent à toutes vos exigences
Postes toutes ondes, le Vatican garanti
Références dans toute la France - Catalogue franco
Prix spéciaux aux Prêtres, Congrégations
40, Rue La Fontaine, 40 - PARIS

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE
14 bis, rue de Bagneux, PARIS 6e.
Successeur de
L'Office Général de Commission
Just POISSON
fournit aux conditions les plus avantageuses
TOUS les OUVRAGES français et étrangers
ainsi que la MUSIQUE religieuse et profane
REMISES D'USAGE
aux Séminaires, Institutions, Missions,
Congrégations, Bibliothèques paroissiales
et scolaires.
Nous nous chargeons gratuitement des abonnements aux revues, publications et journaux français et étrangers ainsi que de l'exécution de toutes reliures, travaux de luxe, missels, paroissiens, etc., et reliures courantes.
Nous fournissons aussi tous articles concernant le Clergé et le Culte : objets de piété, ornements d'église, statues et tous articles nécessaires aux Missions, Congrégations, etc.
Renseignements sur demande
Compte postal Paris 195.93.

HOSTIES et VIN de MESSE *Communiqué de l'Archevêché d'Avignon :*
« Nous recommandons à tous les prêtres l'ŒUVRE des PAINS d'AUTEL de Pernes (Vaucluse) et sa filiale l'ŒUVRE du VIN de MESSE de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). » Pour tous renseignements s'adresser à M. l'abbé MAME, curé de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société anonyme fondée en 1864. — Capital 500 millions.
R. C. Seine 64.462
Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)
97 Succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelonne et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.
CORRESPONDANT en BELGIQUE : *Société française de Banque et de dépôts*, Bruxelles, 70, rue Royale. Anvers, 74, place de Meir. Ostende, 21, av. Léopold.
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
Service de coffres-forts et de compartiments de coffres-forts
au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr. par mois
Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration et, à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

Pour votre approvisionnement
L'UNION DES ÉCONOMATS PRIVÉS
Office central d'approvisionnement des Institutions, Communautés et Maisons catholiques, dont le siège est : 1, rue Liard, à Paris-14e, envoie gratuitement son *"Bulletin des Cours"*, sur simple demande

VITRAUX D'ART Maison de 1er ordre fondée en 1860.
Exécute tous vitraux (Anciens et Modernes)
Prix très modérés. Travaux artistiques de premier choix. — Références, modèles, devis, représentants gratuits et sans engagement sur demande à Maison BESSAC Antoine — GRENOBLE (Isère).

Ste Marbrerie " Ste Jeanne d'Arc "
L. BARRAU
Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris R. C. Toulouse 497 A.
29, Allée Alphonse-Peyrat,
TOULOUSE (Hte-Garonne).
Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
Travaux artistiques. — Prix très réduits.

Imprimerie Aimé CHADUC
17, Avenue Brillat-Savarin, BELLEY (AIN)
BULLETINS PAROISSIAUX ILLUSTRÉS
imprimés en couleurs
avec ou sans FONDS COMMUN
Catalogues et Spécimens gratuits sur demande

VÊTEMENTS ECCLESIASTIQUES
Maisons DELANNOY – Vve RIF réunies
MASSON & Cie Succrs, 38, rue St-Sulpice, PARIS (6e).

Plus de Vols ni d'Effractions
TRONCS-COFFRES
Inviolables – ACIER – Brevetés
Paul PRIOURET, Constructeur
Médaille d'argent concours Lépine 1932
à VIRY-NOUREUIL, par Chauny (Aisne).
Références — Prix et Notices sur demande.

Si vous êtes embarrassé dans le choix de vos programmes sonores, nous tenons à votre disposition une sélection d'excellents..... **FILMS 35 m/m**, de genre varié (grands films gais, dramatiques, documentaires, petits films documentaires, magazines, dessins animés en 1 bobine).

TOUS NOS FILMS SONT CENSURÉS PAR UN PRÊTRE DU DIOCÈSE DE PARIS.

Un renseignement ne coûte rien, adressez-vous donc sans tarder au **COMPTOIR GÉNÉRAL CINÉMATOGRAPHIQUE, 14, rue Rambuteau, PARIS 3e**, téléphone Archives 87/74.

CHAUFFAGE DES EGLISES

ET SALLES D'ŒUVRES

par L'AEROTHERME "ETNA"

breveté S. G. D. G. (air chaud pulsé)

NI EAU, NI VAPEUR, AUCUN RISQUE DE GELEE

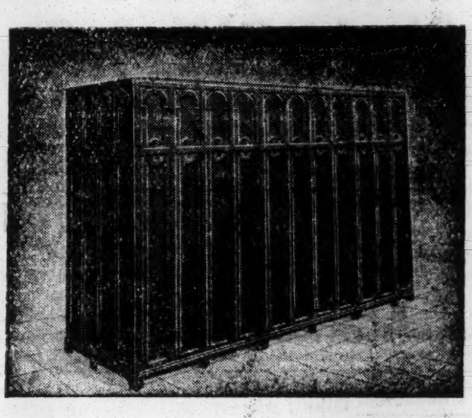

Aucun organe mécanique, absolument silencieux
32 numéros de toutes puissances pouvant chauffer :
50.000 m³ à + 12° par grands froids avec 1 seul appareil
Chauffe au coke à 170 fr. la tonne ou au mazout (fuel)
Consommation excessivement réduite et inégalée
3000 m³ chauffés avec 490 fr. pour 17 dimanches.

Pas de Ventilateur

Peut se placer { Dans l'église même avec chargement de l'extérieur ou de l'intérieur (gravure) / Dans une pièce attenante ou à l'extérieur de l'édifice avec bouches. / En sous-sol en remplacement d'un calorifère à air chaud, utilisons les gaines

Prix à partir de 5.800 francs

Nombr. référ. (Basilique Ste-Philomène, à Ars, etc.).
Précisez cube à chauffer : donnerons prix forfaitaire retour courrier avec attestations, sans engagement.

O. GUIGUET, Ing. Const., **CHALON-S-SAONE** (S.-&-L.)
Maison de confiance, 40 ans d'existence.

VINS DE MESSE DE BANYULS VIEUX

rigoureusement conformes aux décrets liturgiques

La bonbonne de . . .	6 litres	10 litr.	16 litr.	25 litr.
Grenache doré ½ sec	55 fr.	80 fr.	110 fr.	170 fr.
Collioure doré doux .	75 fr.	115 fr.	165 fr.	250 fr.

Franco tous frais gare destinataire. Echantillon 2 fr.
H.-P. SOULIER, à COLLIOURE (Pyrénées-Orles).

Marque déposée

Appareils brevetés S. G. D. G. assurant électriquement les sonneries des **Volées, Tintements, Carillons, Angelus automatiques.**

GARANTIES ABSOLUES
SÉRIEUSES RÉFÉRENCES.

A. FARNIER,
ingénieur spécialiste
VELARS-sur-OUCHE (Côte-d'Or).

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier - Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835

12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées,
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

VINS DE MESSE. Abbaye de St-Michel de Frigolet

CAVES des PRÉMONTRÉS

Disposons vin rouge 1934 coteau 10° très avantageux pour séminaires, pensionnats, maisons religieuses.
Echantillon gratuit sur demande.
Ecrire : **M. YVRARD**, 4, Quai Vauban, SETE (Hérault).

LA PHOTOSCOPIE

Etablissements PIERRE GUERLAIS
61, rue Jouffroy — PARIS (XVIIe).

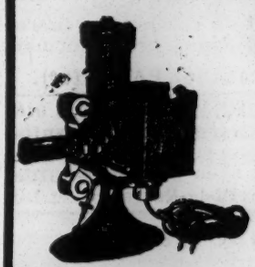

PHOTOSCOPE MP III

Breveté S. G. D. G.

à condensateur noyé et circulation hydro-thermique.

Luminosité considérable — Température nulle.

N'achetez aucun appareil sans demander la notice Franco

Rhumatisants vous pouvez guérir

Goutteux, rhumatisants, sans cesse en proie à des souffrances atroces, vous n'êtes pas incurables. Vous pouvez guérir si vous supprimez la véritable cause du mal, c'est-à dire si vous vous attaquez au sang lui-même. Il est prouvé, en effet, que le rhumatisme ainsi que la goutte proviennent de la présence dans le sang de toxines, d'acide urique en particulier, qui encrassent les articulations et les tissus.

Ce qu'il faut, c'est éliminer les déchets, dissoudre l'acide urique afin de rendre au sang toute sa pureté.

La **Tisane des Chartreux de Durbon**, à base de plantes alpestres, constitue pour cela le meilleur remède. Elle dissout ou neutralise les toxines et l'acide urique et recrée un sang neuf et pur. Les tissus musculaires retrouvent alors leur souplesse, les articulations se dérouillent, les souffrances disparaissent.

La **Tisane des Chartreux de Durbon** se vend 14 fr. 80 le flacon de 35 doses ; c'est le médicament qui revient le moins cher. Toutes pharmacies. Renseignements et Attestations : Laboratoires J. BERTHIER, à GRENOBLE.

SECAM

48, rue Taitbout, PARIS-9e.

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

construit à l'heure actuelle **7 modèles** de duplicateurs rotatifs du plus simple au plus perfectionné.

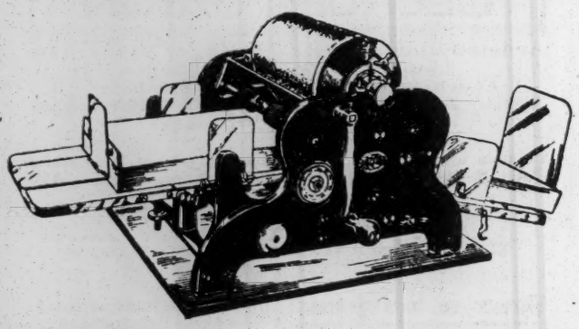

SECAM vous adressera documentation sur sa gamme d'appareils, des cotations très intéressantes pour fournitures d'appareils duplicateurs de toutes marques.

Reprise éventuelle d'appareils.

NOËL Tout ce qui est nécessaire à vos Œuvres, à vos écoles.

Pièces, théâtre, costumes, grimes, livres, récompenses, **THEATRE** jeux, jouets, articles pour ventes de charité, divers.

KERMESSES Envoi gratuit du catalogue général illustré 80 pages grand format.

L'AMICALE, 15, Rue Malebranche, PARIS (5e).

ŒUVRE OUVRIÈRE de l'abbé TRONCHET, R. C. Nogent 1 016, fondée en 1887. Harmoniums garantis, prix réduits. Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils. Abbé Tronchet, curé de Margon. Nogent-le-Rotrou (E.-et L.).

Pour la lampe du

Saint-Sacrement

Employez la Nouvelle Huile « A M D G »
La meilleure des Huiles du Sanctuaire

PRIX f^co { En bonbonne en verre de 12 ou 17 lit. frs 8,00 le lit. / « « « de 30 à 35 lit. frs 7,70 le lit. / « « « de 50 à 60 lit. frs 7,55 le lit.

Ecr. Alphonse LOMBARD Fils, SALON-DE-PROVENCE.

CLOCHES, CARILLONS

les plus sonores, les plus justes

Sonneries électriques des cloches

La plus ancienne Maison

F. CAUSARD,
Colmar (Haut-Rhin).

Carillons { Dublin — Sacré-Cœur de Montmartre — Fribourg — Le Cateau — Mont Ste-Odile.

MOSAÏQUES ROMAINES VÉNITIENNES **MAZZIOLI**

MARCA. 10-39

RÉFÉRENCES { Église de Bethancourt-en-Vaux / Église de Canapville (Calvados) / Chapelle N.-D. Protectrice des Enfants Issy-les-Moulineaux / Chapelle à Marnes-la-Coquette (S.-&-O.)

16 bis, Bd DE DOUAUMONT - PARIS (17e)

VITRAUX D'ART
ET
MOSAIQUES POUR EGLISES

Ch. LORIN & Cie

Chevalier de St-Grégoire le Grand

ATELIERS { 199, Rue de Vaugirard, PARIS (XVe). / 46, Rue de la Tannerie, CHARTRES (E.-&-L.).

Références de 1er ordre en France et à l'Etranger.
Lauréat de la Société Centrale des Architectes.

Faites de l'apiculture lucrative et facile dans la **« RUCHE-JUNG »**, la meilleure ruche moderne, brevetée. Brochure explicative illustrée est livrée gratuitement avec la première commande de ruche, ou sur demande contre l'envoi de 5 francs. S'adresser à l'ETABLISSEMENT des MISSIONS AFRICAINES, HAGUENAU (Bas-Rhin). Ch. post. STRASBOURG 138 45 — Tél. 238

Livres d'occasion. M. Le Meur, Libraire, 12, pl. du Théâtre, Dijon, achète au meilleur prix t. les Ouvrages religieux anciens et modernes. Paiement comptant.

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIENIQUE
CULOTTES, CALEÇONS, BRASSIÈRES
GILETS, TRICOTS
SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES
LAYETTE

Exigez la marque

Siège Social
18, rue de Laborde
PARIS (8e).

TETRA

LA HERNIE
n'est plus une infirmité

depuis qu'un nouveau mode de contention vraiment ingénieux et pratique a été offert à ceux qui en sont atteints. Tous les intéressés savent que, sauf l'opération, il n'existe aucun autre moyen de se défendre contre ce mal que le port d'un bandage. Mais les anciens appareils étaient munis de pelotes dont le volume était proportionné à celui de la tumeur, et qui occasionnaient une gêne plus grande que le mal lui-même. L'invention du bandage élastique par le Dr L. BARRÈRE avait déjà réalisé un grand progrès, mais les derniers perfectionnements apportés à sa méthode ont permis de supprimer cet accessoire cru indispensable. Le NÉO BARRÈRE ne comporte aucune pelote, il maintient cependant toutes les hernies réductibles quelque soit leur volume, exactement comme la main posée à plat sur l'orifice. C'est une véritable révolution dans l'art herniaire dont des milliers de hernieux ont déjà éprouvé les bienfaits. La preuve irréfutable en est donnée sur le champ car l'essai du NÉO BARRÈRE est toujours gratuit et sans engagement. Il suffit de s'adresser aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, Boul. du Palais, Paris, qui vous feront parvenir discrètement tous les renseignements nécessaires et les adresses des 150 dépositaires, exclusifs de la méthode BARRERE, médecins, pharmaciens ou bandagistes, installés en France et à l'Étranger.

TOUS VITRAUX RELIGIEUX
ANCIENS ET MODERNES
RESTAURÉS
COMPOSÉS
EXÉCUTÉS
par
Georges THOMAS
MAITRE-VERRIER
— VITRAUX D'ÉGLISES —
VITRAUX D'APPARTEMENTS
78, Avenue de Chabeuil,
VALENCE (Drôme).

Poudre du Docteur SOULIGOUX
(POUDRE LAXATIVE DE VICHY)
Agréable - Facile à prendre - d'efficacité constante
DANS TOUTES LES PHARMACIES

ORNEMENTS D'ÉGLISE
DÉCORATION ET AMEUBLEMENT RELIGIEUX
Mon HESSE -- ROUEN
45-47-49, rue des Carmes. Tél. 22.71.

LE
CAFÉ MARTIN
Dépôts
Paris, Banlieue, Province
Paris, Banlieue { les 250 grs 4 fr. 40
Province { les » 4 fr. 60
Le "Café Martin"
ne comporte qu'une seule qualité et vous êtes certain, en le consommant, d'obtenir le meilleur café au prix le plus juste.
34, RUE JOUBERT, PARIS

ORNEMENTS D'ÉGLISE -- DRAPEAUX -- BANNIÈRES -- FANIONS POUR SOCIÉTÉS
Bronzes
Orfèvrerie d'Eglise
Broderies
Or, Argent et Soie
en tous genres
Toiles, Linons,
Dentelles.
A. CHAPEAU
Dessinateur-Fabricant
8, Rue Mathelin-Rodier, NANTES
Téléphone : 156.69
Remises aux Communautés, Pensionnats, etc...
EXPORTATION
Catalogues, Dessins, Echantillons sur demande.

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU
La plus belle sonorité, sans concurrence, depuis 800 fr.
GILBERT, Mon fondée en 1840, 115-113, r. Vaugirard - PARIS.

- CIERGERIE DES PRÉMONTRÉS -
A. BOULAIRE, Succr des RR. PP., Usine à Graveson (B.-du-R.)
CIERGES LITURGIQUES, Cierges 1re Comlon, Cierges et Bougies stéariques, Encens et charbon chimique.
Maison très ancienne, donnant toutes garanties.
Conditions spéciales aux Missions.

Si vous désirez équiper vos cloches
électriquement,
une adresse :
SONNERIES ELECTRIQUES DE CLOCHES
BACH - ING. CONSTR. - METZ
265 églises sont déjà équipées.
Représentants dans les principales régions.

BISCUITERIE DE LUXE
FERRY & Cie - LYON
FABRICATION aux ŒUFS de BRESSE

T. S. F. POSTES SECTEUR. Remise confidentielle de 30 % aux membres du Clergé. — DELMOULY, 91, Boulevard Richard Lenoir, PARIS (11e).

SPECIALITÉ de FLEURS d'EGLISES

AU LYS DE PAQUES
55, rue St-Placide. PARIS (6e).
ORNEZ LES AUTELS
FLEURISSEZ
LES STATUES
AVEC NOS *FLEURS ARTIFICIELLES.*
Le plus grand choix, les plus belles qualités.
Catalogue fco sur demande.

BIBLIOTHÈQUES EXTENSIBLES ET TRANSFORMABLES
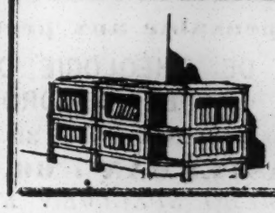
Conditions spéciales et facilités de paiement à MM les Ecclésiastiques
Demandez le catalogue n° 63
Bibliothèque M. D.
9, rue de Villersexel, PARIS (7e).